**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 23 (1959)

**Heft:** 91-92

Artikel: Remarques sur les mots français dans le dictionnaire de M. Corominas

**Autor:** Wartburg, W. v.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399244

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## REMARQUES SUR LES MOTS FRANÇAIS DANS LE DICTIONNAIRE DE M. COROMINAS

Tous les romanistes reconnaissent que la parution du Diccionario critico etimológico de la lengua castellana de M. J. Corominas a été un des événements les plus importants dans le domaine de la linguistique romane des deux derniers lustres. Le très grand mérite de l'ouvrage consiste surtout dans le fait que M. Corominas a osé entreprendre une telle besogne sans pouvoir se baser sur un véritable dictionnaire de l'ancien espagnol. Les matériaux qui lui ont servi à élaborer cet ouvrage il les a puisés pour la plus grande partie dans les textes mêmes. En ce qui concerne le castillan et les autres parlers ibéroromans c'est donc un ouvrage de première main et qui inspire la confiance. En est-il de même en ce qui concerne les autres langues romanes, auxquelles M. C. se réfère assez souvent dans ses discussions?

Avant d'examiner cette question, il faut relever un fait qui est assez important pour se rendre compte de l'usage qu'on peut faire de ce dictionnaire: les matériaux amassés par M. C. ne se dégagent pas nettement du corps des articles. Ils sont cités au fur et à mesure de la discussion de sorte qu'il est souvent difficile de se faire des faits lexicaux hispaniques une idée nette et dégagée de toute idée préconçue. Un des principes essentiels de l'FEW est de tenir soigneusement séparés les matériaux et la discussion étymologique. Les avantages de ce procédé sont évidents : les phénomènes lexicaux ont leur éloquence propre, montrent par euxmêmes la riche éclosion de la vie lexicale; ce procédé est aussi l'expression du respect profond que nous vouons à la vie spirituelle d'une nation en tant qu'elle s'exprime par le vocabulaire. Nous ne dirons jamais assez, mes collaborateurs et moi, la joie et l'admiration que nous éprouvons non seulement à brasser les matériaux d'un article dont nous allons entreprendre la rédaction, mais aussi à considérer le défilé des formes et la ramification des sens dans les articles publiés depuis longtemps. Nos sentiments sont partagés par les personnes qui prennent la peine de pénétrer dans la brousse de certains articles, comme en témoigne l'amusant essai qui a paru dans Vie et Langage, janvier 1957 sous le titre « En patrouille dans l'étymologie ». Dans ces innombrables mots et dans la profusion de leurs sens on sent l'âme d'une nation à un état pur avant qu'elle soit reflétée par le prisme terni que constituent pour elle les réflexions et les préoccupations des savants. D'autre part les problèmes que suggèrent ces matériaux en nous, les pensées qui en naissent et auxquelles nous donnons la forme d'un commentaire, se détachent nettement de l'ensemble d'un article. La valeur de l'FEW, si valeur il y a, consiste surtout dans le fait d'être un Thesaurus Galloromanicus. M. C., qui n'a pas voulu en donner l'équivalent pour l'ibéroroman, a suivi une autre route, et il a eu de bonnes raisons pour cela. Mais il faut se rappeler la différence fondamentale qui existe entre les deux ouvrages, pour éviter des malentendus en les comparant l'un à l'autre.

Puisque l'espagnol a beaucoup de mots en commun avec le français et qu'il a emprunté un assez grand nombre de mots de cette langue, M. C. est amené à discuter aussi assez souvent l'origine de mots galloromans. Son ouvrage est donc d'un grand intérêt aussi pour l'FEW.

On se demandera peut-être si, vu l'importance du dictionnaire et de la langue castillane, je ne ferais pas bien d'entamer une discussion avec son auteur sur tous les points où il ne partage pas mon avis. Mais je suis sûr que tous les romanistes préfèrent que je concentre ce qui me reste de forces et de temps sur l'FEW au lieu d'augmenter le risque déjà considérable de disparaître avant son achèvement. La discussion avec M. C., en ce qui concerne les parties publiées de l'FEW, comme la discussion d'autres publications parues depuis lors, sera l'affaire de ceux qui écriront un jour les suppléments de l'ouvrage. Mais je dois faire une exception pour les mots qui appartiennent à la langue française proprement dite. Ceci pour la raison suivante : je viens de déposer auprès des Presses Universitaires le manuscrit de la troisième édition du Bloch-Wartburg. Il n'est pas possible de grossir ce livre par des discussions de détail. D'autre part, celles-ci mettraient une disproportion déplaisante entre les quelques articles où M. C. est intervenu et ceux auxquels il n'a pas touché. Enfin, le public auquel nous avons pensé en concevant cet ouvrage et en le renouvelant n'a pas été les spécialistes, mais tous ceux qui s'intéressent à la langue. Cependant je ne peux pas manquer de respect aux romanistes qui se servent du BlWbg en reproduisant des opinions contraires à celles de M. C. sans donner, là où c'est possible, les raisons qui m'empêchent de partager ses vues. Le sujet de cet article est donc l'examen des objections que M. C. a faites à la première édition du *Bloch-Wartburg* (désigné ici par le sigle *BlochW*), et à la deuxième édition (= *BlWb*). La troisième édition sera désignée sous le sigle *BlWbg*.

ACCORDER. — M. C. tranche la question de savoir si ce verbe dérive de cor, -dis ou de chorda « corde d'un instrument de musique » en faveur du premier, contrairement à REW et FEW. Le fait que dans le BlWb je n'ai pas modifié l'article du BlochW aurait pu lui montrer que dès 1950 je partageais son avis. Toujours est-il que, depuis que ce mot a été appliqué aux instruments de musique, le sentiment étymologique des sujets parlants le rattache à corde, au moins pour le sens musical. Ce changement était certainement favorisé par le fait que les dérivés de cœur n'avaient plus de -d-.

AJONC. — Sur l'origine de ce terme et de ses congénères le dernier mot n'est certainement pas dit. On lira avec le plus grand intérêt l'exposé que donne de cette question M. C. à l'article gayuba (2,715; 4,1016). Je me permets seulement de signaler deux erreurs qu'il y commet. D'abord il confond J. U. Hubschmied (père) avec J. Hubschmied (fils). Et ensuite il fait dire à l'FEW (5,51) une quantité de choses qu'on y cherchera en vain. Voir aussi Albert Henry, Romania, 77,497.

AZOTE. — A cause de la terminaison -te M. C. veut que ce mot soit le même que azot « mercure », mot qui traîne dans les dictionnaires du XVIII<sup>e</sup> s. et qui est certainement emprunté de l'esp. azogue (il y a en franç. aussi la forme azoch), d'origine arabe (zauka). On n'est du reste pas peu étonné de voir que M. C. ne daigne pas même citer ni discuter l'exposé donné dans BlWb. Il provient pourtant de Lavoisier et de ses collaborateurs: 'nous l'avons nommé azote, de l'α- privatif du grec et du subst. ζωή « vie » '. Voir 'Méthode de Nomenclature chimique proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Bertholet et de Fourcroy (1787)', p. 36. Cette consonne -te a été certainement ajoutée par les chimistes qui ont forgé le mot parce qu'elle était presque nécessaire pour donner du corps à celui-ci, d'autant plus qu'ils ont formé en même temps aussi l'adjectif azotique, où le -t- était indispensable comme consonne de liaison, v. les nombreux exemples parallèles dans Nyrop 3, 58. Supposer qu'ils aient pris azot « mercure » pour le détourner de la signification qu'il avait chez les alchimistes, alors qu'il s'agit de deux notions aussi éloignées l'une de l'autre, me paraîtrait invraisemblable au plus haut point, même si nous n'avions pas le témoignage explicite de ces savants. Nous pensons que nous pouvons faire foi à ces grands chimistes non seulement par rapport

à leur chimie, mais aussi en ce qui concerne la façon dont ils disent avoir établi leur nomenclature.

BALISE. — Tobler et G. Paris avaient été d'accord pour ramener le fr. baliveau à l'anc. fr. baif « badaud, etc. », dér. de batare. Les étapes intermédiaires attestées sont baïviaus (p. ex. 1287, Bevans), bailliveau, (-aï-> -ailli-, XVI<sup>e</sup> s., comp. souquenille < -ie, bastille, etc.). Or, à côté de baliveau les parlers ont souvent baliseau. Cela m'a fait penser que balise, dont le radical a connu les mêmes étapes puisqu'on a baillize en 1528, baillisiage en 1467, serait sorti de l'anc. fr. baif par substitution de suffixe. Combien les deux mots sont près l'un de l'autre non seulement par la forme, mais aussi par le sens, on le constate par des mots patois comme Châtellerault balise « lot de bois sur pied limité par des jalons » (ce qui est justement la fonction des baliveaux) ou Bessin, Cherbourg balize « barrière pour fermer un champ, dont les traverses peuvent être enlevées quand on veut passer ». M. C. rejette cette étymologie sans la discuter ('imposible fonéticamente'). Il trouve balisa en portugais dès 1544 (ce qui serait postérieur de 70 ans au français), mais le verbe balizar « demarcar un campamento » dès 1446 1. Il ramène ce verbe au lat. palus, à travers le mozarabe, où p- peut devenir b-, -l- se conserver, -icia donner -iza (au lieu de -iça). Le portugais aurait communiqué le mot à la côte atlantique de la France. On ne peut pas dire que ce soit absolument exclu. Mais il est difficile de se ranger du côté de M. C., car à une époque où le port. baliza paraît encore très rarement, les attestations dans des textes français sont extrêmement nombreuses (outre les formes déjà citées balize en 1494, balise à Rouen, en 1495, Rhlitt 4,133, ballize en 1497, dans la région de la Loire, balize et balizer dans la Saintonge au xve s., d'après Das Seerecht von Oléron nach der Hs. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. 10251, éd. Zeller, baliser en 1475, balizer en 1494, balisagium à La Rochelle, en 1483). Nous maintenons donc l'étymologie donnée dans BlWb<sup>2</sup>.

- 1. Depuis que j'ai écrit ces lignes M. Colón m'a communiqué un passage de 1450 environ, où le subst. port. ballisa est déjà employé; v. Machado.
- 2. L'affaire serait jugée définitivement dans notre sens s'il était possible de dater avec précision l'anc. gasc. balise (M. C. écrit à tort valise) citée par Levy, 8,578 sous l'en-tête valisa (?) d'après le Livre des Établissements de Bayonne. Le texte dans lequel se trouve cette forme se rapporte à l'année 1352, et il est rédigé d'une façon qui correspond bien au dialecte authentique de l'époque, mais on ne connaît pas la date à laquelle ce texte a été copié dans le Livre. Toujours est-il que ce n'est sûrement pas après le xve s., de sorte que nous trouvons le mot balise solidement établi sur la côte française depuis la vallée de la Loire jusqu'aux Pyrénées d'ancienne date.

L'emprunt doit s'être effectué dans le sens inverse à celui que propose M. C. (en Espagne le mot n'apparaît même qu'en 1673, venant sans doute du Portugal).

BIAIS. — M. C. s'inscrit en faux contre l'explication de ce mot par le grec ἐπικάρσιος « oblique » ; il voit dans biais un dérivé du verbe anc. prov. biaissar « s'incliner obliquement; se détourner », que FEW et BlWb expliquent au contraire comme un dérivé de biais. Comme on le sait, l'explication par ἐπικάρσιος est de M. Brüch; elle m'a paru excellente et je l'ai appuyée d'un certain nombre d'arguments nouveaux dans Sprache und Mensch, p. 95 ss. Voici comment s'exprime M. C. '... seria incomprensible que la [esta idea] apadrine si no fuese porque apoya su idea favorita (pero inaceptable) del considerable influjo lingüístico de las colonias griegas en el sur de Francia'. Ce seul adjectif 'inaceptable' ne suffira peut-être pas à tout le monde pour écarter les 60 pages que j'ai écrites dans le livre cité sur ce sujet, bien que cette appréciation négative provienne de M. Corominas (voir aussi ZRPh, 68, 1-48). Ce verdict est d'autant moins compréhensible que mon censeur lui-même a écrit un article sur les éléments grecs (provenant en majeure partie de Marseille) en catalan (Homenatje a Antoni Rubió i LLuch, 3,283-315). La forme, si aimable qu'elle soit, de ce verdict fait supposer chez moi des idées préconçues qui m'empêcheraient de voir les choses objectivement. Voici l'argumentation de M. C. 'Que la e- pudo caer, la  $\check{\imath}$  conservarse excepcionalmente y la -p- y la -c- sonorizarse ya en latin vulgar, son cosas quizá posibles individualmente, pero bastarían para quitar toda verosimilitud a una etimología donde las cuatro anomalías se hallan juntas. Pero además es inaceptable en occitano la pérdida de la -r-, y la de la -g- lo es en la mayor parte de los dialectos. Empieza por ser problemático que la -g- se pierda en languedociano, como aseguran Brüch y Wartburg; si acaso en dialectos septentrionales'. On n'est pas peu étonné d'apprendre que pour M. C. la sonorisation de -p- et -c- n'a lieu que dans des cas isolés en latin vulgaire. Même si l'on accepte la position très réservée et très conservatrice d'Elise Richter (Geschichte der Romanismen, p. 155 ss.) on voit que la sonorisation est accomplie dès le IVe s.; est-ce qu'à cette date le terme de 'latin vulgaire 'ne serait plus de mise? En tout cas, cette datation suffit pour mettre hors de doute la transformation de -p- en -bet de -c- en -g- longtemps avant le commencement de l'ère romane. Je renvoie du reste M. C. à l'article de M. Tovar, Sobre la cronología de la sonorización y caída de intervocálicas en la Romania Occidental (Homenaje a Fritz Krüger 1, 9-15), où il trouvera des renseignements supplémentaires, s'il en a encore besoin. On n'est pas moins ébahi devant l'assertion de M. C. qui déclare inacceptable la disparition de la consonne -r-devant -s-. On est un peu gêné de lui rappeler le fait universellement connu de l'assimilation de -rs- en -ss-, v. anc. prov. ves < versus, escars, escas < excarpsus, etc. Ronjat 2,203 s. fournit de nombreux exemples de cette évolution en occitan. Quant à la disparition du -g- dans cette position, il aurait suffi que M. C. consulte la carte 474 de l'ALF, où il aurait trouvé le type espio attesté non seulement pour les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes et la Drôme, mais aussi pour l'Hérault, l'Ariège, le Tarn, le Lot, l'Aveyron, l'Ardèche et la Haute-Loire, formes auxquelles on peut ajouter encore Allos espio, Massegros, Saint-Germain T. espiyo, Gilhoc épio. V. aussi ALF, 748 laitue et FEW, 5,124. Qu'une forme biais née de \*bigais dans cette vaste région se soit étendue ensuite à l'occitan entier, cela n'a donc rien d'invraisemblable.

Voyons maintenant l'étymologie par laquelle M. C. voudrait remplacer celle de M. Brüch. Pour lui le point de départ serait le verbe biaissar, qu'il décompose en bi- et aissar (< ANXIARE), le verbe bien connu en anc. prov., avec le sens de « s'inquiéter, se chagriner ». Il s'agirait donc d'un composé du verbe aissar avec le préfixe péjoratif qui vient du lat. bis. Seulement les formes parallèles qu'il allègue ont toutes bes- ou bis-, et non pas bi-, à l'exception de bessilhar « périr », qui serait, d'après M. C. issu de bi-essilhar, mais cette explication ne peut pas être acceptée sans un examen approfondi des formes que Nigra, dans Romania, 31,509, a mises en rapport avec l'anc. franç. besillier « dévaster, détruire » et avec de nombreuses formes de l'Italie supérieure. Ni Adam, Word formation in provençal, ni Ronjat, 3,440 ne citent des mots de formation romane et de sens péjoratif avec bi-, BICORNIS, etc., appartenant à l'héritage latin. Plus grave que cette objection morphologique est celle qu'on doit faire à la proposition de M. C. du point de vue sémantique. M. C. présente une très longue série de passages où *biais* et *biaissar* sont employés dans des poésies de troubadours, avec le sens de « détour; détourner ». Ce sens aurait été d'abord psychologique, et le sens matériel serait secondaire. Mais la prépondérance des passages tirés de textes lyriques tient simplement au fait que les textes sur des sujets techniques manquent presque entièrement dans les deux premiers siècles de la littérature provençale. On sait que les troubadours ont puisé dans le vocabulaire précis de tout le monde pour donner de la vigueur à leurs vers. Que l'emploi de ces

deux mots dans la langue concrète de tous les jours soit tiré d'un sens moral, est aussi peu probable que l'inverse est naturel. Quand Bertran de Born écrit Pois tenc ma carriera, No m biais « puis je suis ma route, je ne me détourne pas », le verbe biaisar est aussi concret, aussi matériel que carriera. Et il reste concret, quand un autre troubadour écrit... la genta covinenta... d'on jois no. s biaissa. L'étymologie par bi-ANXIARE est donc certainement à écarter, celle par EPIKARSIOS reste probable, comme je l'ai dit dans la 2° éd. du Bloch-Wartburg.

BISTOURI. — Prati et Corominas proposent, indépendamment l'un de l'autre, de voir dans ce mot un dérivé de *Pistoja*. Les formes françaises et dialectales réunies dans nos matériaux et publiées depuis (v. FEW, 8,601) confirment cette manière de voir.

CABESTAN. — Sans proposer une étymologie nouvelle M. C. se contente de contester celle qui est donnée dans le dictionnaire à la suite de Gaston Paris, Romania, 23,285. La principale raison qu'il allègue est d'ordre chronologique : d'après lui l'occitan cabestran ne serait attesté qu'au XIX° s., tandis que le mot indigène serait argue (< lat. ORGANUM, voir FEW, 7,409). Or, un coup d'œil dans l'FEW aurait montré à M. C. que l'occitan cabestran est attesté dès le XVIII° s. ; d'autre part argue n'a été relevé jusqu'ici dans aucun texte anc. prov., la première attestation se trouvant, d'après Jal, dans un manuscrit du XVIII° s. Personne ne doute de l'étymologie universellement reconnue et du caractère indigène de l'occitan argue, mais il n'y a pas lieu non plus de douter de l'origine occitane de cabestan. Dans tel port méditerranéen on pouvait fort bien se servir d'un autre mot que dans tel autre. Je ne pense donc pas qu'il soit nécessaire d'abandonner l'étymologie donnée dans le BIWb.

CHÊNE. — M. C. n'accepte pas l'explication de la voyelle de l'anc. fr. chaisne par influence de fraisne. Il donne pour raison le fait que chaisne est attesté aussi anciennement en franç. que chasne. C'est exact, les deux formes vivent côte à côte depuis qu'on écrit en langue vulgaire. Mais M. C. paraît oublier que chasne est attesté indirectement par le bas-latin casnus depuis 867 (voir les nombreuses citations que Du Cange donne de textes du IX<sup>e</sup> s.) et que le passage nemus quod dicitur Morini Casneti nous donne le dérivé Casnetum dès l'an 508 tandis que pour chaisne nous n'avons pas de forme correspondante en bas-latin. Il est donc hors de doute que le type \*cassanus est de plusieurs siècles plus vieux que le type représenté par chaisne. Nier que fraisne ait pu passer sa voyelle à chasne c'est nier l'évidence même. Comme dans d'autres ças M. C. parle à tort

de croisement; on pourrait parler de croisement si les deux mots s'étaient fondus en un seul. Mais les deux arbres poussant côte à côte et leur bois étant employé à peu près pour le même usage, le nom de l'un d'eux pouvait facilement subir l'influence du nom de l'autre, d'autant plus qu'ils se ressemblaient déjà beaucoup. Quant à l'origine de \*cassanus voir en dernier lieu Hubschmid, J., Sardische Studien, Bern, 1953, p. 82 ss.; Trier, J., Holz, Münster-Köln, 1952, p. 90 ss.

CIMIER. — On est convenu de voir dans ce mot un dérivé de cime. Le mot correspondant en espagnol étant cimera, M. C. préfère y voir un emprunt du lat. chimaera « chimère, monstre fabuleux ». Le xve s., où apparaît pour la première fois le mot espagnol, est en effet l'époque où on commence à donner aux cimiers la forme d'animaux fabuleux et fantastiques. Il n'est donc pas impossible que le lat. chimaera soit pour quelque chose dans la formation de l'espagnol cimera. Mais le mot français apparaît deux siècles plus tôt que le mot espagnol, et au xiiie s. il n'est encore qu'un modeste ornement qui couronne le heaume et qui ne représente guère un animal. Voir Gay et les autres dictionnaires d'archéologie. En outre, le mot franç, est toujours masculin, ce qui exclut d'avance tout rapport avec chimaera. Il est étonnant que M. C. passe pardessus cette difficulté sans mot dire. Il cite la forme la plus anciennement attestée en français, qui est chimier, dans la 'Conquête de Jérusalem' (vers 1260); il voudrait s'en prévaloir pour appuyer son étymologie par chimaera. Mais, outre la difficulté qu'offrirait le genre, il faut remarquer que la 'Conquête' est un texte picard et que le ch- de chimier est normal dans un pays où l'on dit chime pour cime. Si chimaera est donc à exclure pour le franç. cimier, il peut très bien avoir joué un rôle dans la genèse de l'esp. cimera, dans ce sens que le mot français emprunté par les langues ibéro-romanes, désignant au xve s. un dragon ailé ou d'autres animaux fantastiques, a été rapproché du lat. chimaera et est devenu ainsi fém., de masc. qu'il était d'abord. Voir à ce sujet les formes ximer et ximera que M. C. cite d'un même texte catalan de 1385.

concierge. — M. C., d'accord avec Antoine Thomas, met en avant de sérieux arguments contre l'étymologie proposée. Mais il n'a pas tenu compte de tous les arguments donnés dans FEW, 2, 1067, de sorte que nous pouvons maintenir l'article, sans toutefois prétendre qu'on ne peut pas mettre en doute notre manière de voir.

coquin. — J'avais mis ce mot parmi les dérivés du franç. coq (v. FEW, 3,862 b, 864 a), tout en faisant de grandes réserves. M. C propose de

## **REVUE**

DF

# LINGUISTIQUE ROMANE

PUBLIÉE PAR LA

## SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE ROMANE

AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Razze latine non esistono; ..... esiste la latinità.

TOME XXIII



MCMLIX

voir dans ce mot un emprunt au lat. coquinus « qui concerne la cuisine », lequel aurait été employé comme désignation des marmitons dans les couvents. Ce n'est certainement pas impossible, mais il est étrange qu'en bas-lat. coquinus ne soit attesté qu'au sens de « mendiant », ce qui est déjà une transposition du mot français. Je reconnais toutefois que, sans être assurée, cette étymologie a plus de probabilité que celle de l'FEW. Pour sa provenance voir ici l'article gueux.

creuset. — J'avais ramené ce mot, ou plutôt l'anc. fr. croiseul, à un type \*croceolus, que j'avais rattaché au francique \*krôk. M. C. me rappelle avec raison que l'évolution phonétique de -ci- en français ne permet pas de partir d'un type semblable. Il le remplace avec beaucoup de vraisemblance par un \*croseolus, dér. du type \*krösu-, d'origine probablement gauloise, sur lequel v. FEW, 3,1362.

DÉ (à jouer). — BlochW avait ramené ce mot à un lat. datum « pion de jeu », qui serait le part. passé substantifié de dare dans la locution calculum dare « jouer un pion ». Dans l'FEW, 3,20, nous avions exprimé des doutes sur cette étymologie et nous avions muni datum de l'astérisque qui lui manquait dans BlochW. M. C. propose un arabe dad « jeu; dé » ou un perse dadā. Pour que le a du mot arabe eût pu devenir e en français, il aurait fallu que le mot fût entré dans les langues romanes longtemps avant que les Arabes eussent commencé à répandre des éléments de leur civilisation en Occident. Il faut dire aussi qu'en arabe dad n'est jamais employé pour désigner un jeu précis (dé, cartes, etc.); son sens est uniquement « jeu (au sens général), plaisanterie, plaisir ». En somme le problème n'est point résolu par l'exposé de M. C.

DRAGÉE. — Malgré l'effort de M. C. de rattacher ce mot à dragée « fourrage » (v. DRAVOCA I 3, FEW, 3,157) son origine reste problématique, parce que les premières formes attestées commencent par tr- non seulement en italien, mais aussi en ancien français et en ancien provençal.

ÉCOUTILLE. — On regarde généralement ce mot comme un emprunt à l'esp. escotilla. M. C. renverse les rapports entre le mot esp. et le mot franç. Celui-ci serait un dérivé du verbe écouter. Mais il y a à cela deux graves difficultés : le mot esp. est attesté un siècle avant le mot franç., et en franc. le suffixe -ille se joint à des noms, jamais à des verbes <sup>1</sup>. En espagnol, en revanche, la possibilité d'une pareille formation existe, bien

<sup>1.</sup> Il y a bien brandille, de la famille du verbe brandir, mais il n'en est pas dérivé directement, c'est un subst. verbal de brandiller.

qu'elle ne soit pas très fréquente; comp. p. ex. acotillo « martillo grande de los herreros », cotillo (de \*cotir pour cutir, selon Corominas 1,985 a). On continuera donc à voir dans escotilla un dérivé du verbe escotar « faire une encolure ». Celui-ci, il est vrai, n'est pas attesté avant 1607, mais M. C. donne une attestation de son dérivé escotadura « encolure » de l'an 1400 environ, de sorte qu'il a dû exister déjà à cette époque.

Un mot encore sur l'origine de l'esp. escotar (d'où le subst. verbal escote). Ses congénères sont le port. decotar et l'anc. languedocien escotat « échancré » (XIIIe s.). Meyer-Lübke y voit des dérivés du goth. skauts « bord (d'un vêtement) ». Pour satisfaisante que soit cette étymologie, elle se heurte à un grave obstacle phonétique : dans les autres mots d'origine gothique la diphtongue au est conservée en occitan. Voilà pourquoi M. C. cherche ailleurs. Il voit dans escotar un dér. de l'esp. cota, l'equel a été emprunté dès le xive s. du fr. cotte. La chronologie ne s'y opposerait pas. Seulement, du point de vue sémantique, cette solution serait très difficile à accepter. Dans les dérivés formés avec es- le mot qui sert de radical désigne en général la partie qu'on détache en coupant (comp. franç. effeuiller, ébrancher, etc.), jamais l'objet duquel on détache quelque chose. A l'appui de sa thèse M. C. cite deux mots français qui montreraient, d'après lui, qu'une formation parallèle à l'esp. escotar était déjà connue du français. L'un se trouve dans Godefroy, 3,429 : du long de laquelle toille a ung baton blanc escoté (1471). Godefroy traduit par « taillé d'une façon particulière ». Du fait qu'il est question de toile dans ce passage M. C. se croit autorisé à rapprocher ce escoté de l'esp. escotar « faire une encolure ». Mais il n'est pas besoin d'être romaniste pour voir que escoté se rapporte à baton et n'a rien à faire avec toille, ung baton escoté veut dire « un bâton auquel on a coupé les petites branches et les nodosités ». Ce mot survit du reste dans le franç. mod. écoté « se dit des branches privées de leurs rameaux (t. de blason) » 1. On voit tout de suite que c'est un dérivé de escot « rameau dont on a coupé les menues branches », de l'anc. francique skot « rejeton » (all. mod. schoss). Nous sommes ainsi très loin de la cotte que vise M. C. L'autre mot que M. C. appelle à son secours est le verbe descoter qu'il trouve dans Tobler-Lommatzsch et que celui-ci laisse sans définition. TL en donne deux exemples. Le premier est tiré de Gautier de Coinci : ierent si aligoté Et desconfit et

<sup>1.</sup> Godefroy a du reste retiré plus tard son interprétation (8, I, 358), ce dont M. C. ne s'est pas avisé.

descoté. Seulement ce descoté n'aurait certainement pas eu le sens de « muni d'une encolure », mais « qui a perdu sa cotte ». Mais il y a pis : descoté n'est qu'une émendation présentée sous toutes réserves par TL pour la forme destroté que donne le manuscrit. Cette conjecture est absolument gratuite : aligoté et desconfit et destroté vont très bien ensemble : « déchiré, mis en lambeaux; déconfit; fatigué de courir » (pour aligoté voir FEW, 16,164 a). Le descoté de Gautier de Coinci se volatilise donc ; il aurait du reste suffi que M. C. ouvre son Godefroy à l'article destroté pour s'en convaincre, car le passage en question se trouve aussi là et il y est interprété à peu près comme il faut. Le deuxième exemple utilisé par M. C. est tiré d'un texte du Cambraisis de 1385 : icellui Jehan saicha un coutel et en descota li diz Massins par le corps, tellement que trois jours après la mort s'ensuy. M. C. interprète par « herir, golpear », et il fait remonter ce sens de « frapper » à celui de « couper, trancher » sans qu'on voie en quoi cela l'aide dans sa tentative de rattacher ce verbe à cotte et à un dérivé signifiant « faire une encolure », ce qui est évidemment son idée préconçue. En réalité ce descoter se rattache au même mot que le baton escoté de tout à l'heure; croisé avec tailler il vit encore aujourd'hui dans le namurois discotayî « couper en petits morceaux », et dèskoutayî à Jamioulx. L'hypothèse de M. C. à propos de l'origine de l'esp. escotar s'écroule donc comme un château de cartes. La solution proposée par Meyer-Lübke, malgré la difficulté phonétique, qui se présente, est, pour le moment, la seule qui soit plausible. Elle exige une explication du développement de au, qui devient exceptionnellement o dans ce mot. Peut-être est-il permis de rappeler que nous n'avons en occitan que des dérivés de skauts, où la voyelle se trouve en position protonique. Or, dans cette position la monophtongaison postérieure de au a été plus rapide qu'en position tonique.

ESCAMOTER. — Avec raison M. C. réfute l'explication donnée dans le BlochW par un emprunt à l'esp. escamotar (ainsi en 1817), escamotear (depuis 1855). L'article squama de l'FEW, qui est rédigé depuis huit ans, dit à ce propos, « aus dem fr. entlehnt sp. escamotar, mail. scamotá...; die auffassung, wonach umgekehrt fr. escamoter aus dem span. entlehnt sei, lässt sich nicht halten, weil sp. escamotar erst anfangs des 19. jhs. belegt ist ». Si M. C. et moi nous sommes d'accord sur ce point, nous ne le sommes plus quant à l'origine du verbe français. M. C. voudrait le rattacher, avec Ménage, au lat. commutare, tandis que je m'en tiens à l'étymologie proposée par Diez, lequel y voyait un dérivé de squama

« écaille de poisson ». On lira dans le livre de M. C. les explications très tourmentées par lesquelles il croit pouvoir sauver l'idée de Ménage; je me contente de donner ici un extrait de l'article squama de l'FEW. On verra ainsi que les arguments de M. C. contre cette étymologie sont de tous points fallacieux.

squāma schuppe. — I. 1. a. Apr. escama f. «écaille» (13. jh., Pans; LvP), afr. eschame (hap. 13. jh., Z 46, 248); apr. escama « surface d'un talus » (Montpellier). — Ablt. Apr. escamal adj. « couvert d'écailles » (hap.). Vaucl. escamandre « fille ou femme effrontée » M; npr. escamandrás m. « dévergondée qui a le diable au corps »; escamandreto f. « petite espiègle »; Alais escamandrot m. M. Npr. escamacho m. 2 « partie grossière des cocons de graine, bourre que l'on met de côté ». Npr. escamá « effiloquer », lim. eschamá M; eschamo « fil qui provient d'un tissu effilé » M, npr. escamo. Aveyr. escomoutá « faire tomber la partie brûlée d'une bûche; égrainer des gerbes avec un bâton ». SDT dokamutá « détacher une substance durcie sur un corps; démêler du coton, de la laine; v. n. devenir tendre (furoncle, etc.) sous l'action d'un cataplasme », Biol dekamotá, Cr. « désagréger qch. qui est en grumeaux », Lyon décamottó, Vaux de kamotå « défaire les grumeaux de la soupe; émotter » 3, Ruff. « défaire (une gerbe tassée, les andains, une motte de terre); effilocher la laine; décrasser (le linge) », Villié décameutô « émotter », Lant. dekamotó, Beaur. décamoutâ. Castelnaudary escamussà « achever de filer le chanvre d'une quenouille, terminer » M, Toulouse id. (17. jh., M). Judfr. eschamocier v. a. «tirer d'une situation difficile, sauver d'un grand danger» Schlessinger4; pr. escamoussoun m. « gros fuseau sur lequel on commence à dévider le fil qu'on met en peloton »; mdauph. eytsamusú « bout de fil d'un peloton; achèvement d'une quenouille; blé resté sur l'aire et battu le lendemain ».

- b. Mfr. nfr. escamoter v. a. « changer, remplacer par autre chose (p. ex. une bonne marchandise par une mauvaise)» (1560, BlochW; 1578, Gdf;
- 1. ML verzeichnet dieses wort irrtümlicherweise als ablt. escamas. Das wort ist in den dokumenten immer nur im plur. belegt, was den irrtum veranlasst hat, ist aber eindeutig fem.
- 2. Da das wort nur bei Mistral belegt ist, kann die dem wortausgang so merkwürdig widersprechende angabe über das geschlecht nicht kontrolliert werden.
- 3. Hier und bei den folgenden wörtern ist die bed. nach der sippe von \*MŬTT- in verschiedenen ihrer bed. umgeformt worden.
- 4. Der text ist wohl champ. Die bed. erklärt sich etwa über «jn. unbemerkt verschwinden lassen».

Cotgr, 1611), «faire disparaître qch. par un tour de main, sans que les spectateurs s'en aperçoivent » (seit OudC 1640), escarmoter Desgr 1821, nam. scarmoter « id.; séduire », Nivelles «escamoter », havr. Tôtes escarmoter, mars. escamoutar A, Alais escamoutá, aveyr. escomoutá (néol.), castr. escamboutá « id.; dérober subitement ».

2. Pr. escaumo f. « écaille de poisson », mars. id. A, Cassis id., Aix « id.; gredin, homme sans argent » P, Nice escauma « écaille de poisson ».

— Ablt. Pr. escaoumá v. a. « ôter l'écaille (d'un poisson) », mars. id. A, Aix id. P, Nice id., npr. « tondre la crinière des chevaux camargues; élaguer, épamprer ». Npr. escaumarié f. « tour de vaurien ». Npr. escaumesoun « action d'écailler; écrémage du verre fondu ». Npr. Nice escaumous « squameux ». Alais escoumoussá « égrener les gerbes au fléau sans les délier » ¹, escoumoussun m. « grains qu'on fait sortir des gerbes en escoumoussant ».

Lt. squama lebt weiter in it. squama, kors. skama, ALC 517, kat. sp. pg. escama, sowie im gallorom. (oben I), ferner im rum. scamă « faser ». Innerhalb des gallorom. ist es nur im occit. stark verwurzelt. Aber die judfr. ablt. und die wohl aus der Champagne stammende übersetzung des Falknerbuches von Friedrich II. bezeugen, dass es auch nach Nordgallien gelangt war, wo es dann durch germ. SKALA und SKALJA überdeckt wurde. S. noch squamosus. Die iberorom. und gallorom. formen verlangen eine grundlage \*scama (so lim. eschama, sp. escama, statt \*esquama). Vielleicht ist die reduktion von squa- zu \*sca- unter dem einfluss von got. skalja erfolgt. Ungefähr gleich verbreitet ist das verbum rum. scäma « ausfasern », it. squamare « abschuppen », kors. scamá, Teramo «getreide enthülsen »², sp. pg. escamar «abschuppen », auch occit. (s. oben), für die ML 8 200 ein schon lt. \*squamare ansetzt 3. Der von aveyr. escemoutá repräsentierte occit. typus \*escamotar ist im 16. jh. auch ins fr. eingedrungen. Wahrscheinlich ist es durch die sprache der auf den märkten ihr unwesen treibenden gauner ins fr. eingeführt worden. Wohl aus dem

- 1. Vortonig wird au oft zu ou, s. Ronjat, 1, 298 ff. Ausserdem kann auch das ou des suff. assimilierend gewirkt haben. Für das suffix s. auch BelmR. escoloussá « tiller », zu SKALA.
- 2. Dazu die rückbildung abruzz. Amaseno cama « spreu » MLomb 23, 276, Volturino kama Z 42,634. HMeier, Vox, 10,73 will auch CAMA « bett » (hier 2, 110) so erklären.
- 3. In Italien und im iberorom. weit verbreitet ablt. und zuss. in der bed. « bäume beschneiden » u. ä.: it. scamozzare (offenbar = \*scamare \*mozzare), piem. scamotė, sp. escamondar (MŬNDARE), escamujar, dazu sp. arag. escamocho « bienenschwarm » Spitzer Lex, 53, kors. scamattimme « scompiglio ».

fr. entlehnt sp. escamotar<sup>1</sup>, mail. scamotâ, vses. scamottêe, Alessandria scamutê, gen. scamottâ, d. eskamotieren, fläm. schammoteeren Teirlinck. Neben der form escama (1) hat das occit. noch einen typus escaumo (2), der auf die Provence und das östlichste Languedoc beschränkt zu sein scheint. Eine sichere erklärung dieser umbildung des stammvokals steht noch aus. Das nördl. Korsika sagt skalme für « schuppen », s. ALC 517. Man könnte versucht sein, die pr. form damit zu verbinden und einfluss von calamus zu vermuten. Dieser müsste allerdings sehr früh stattgefunden haben, da vertreter von calamus in der Provence nicht mehr anzutreffen sind. Die bed. von calamus würde eine kreuzung der beiden typen wohl verständlich machen, da die gesamtheit der schuppen als ein rohr aufgefasst werden kann, in dem der fisch steckt. Aber auch scalmus « ruderdolle » könnte in frage kommen, da die dolle gleichsam der behälter ist, in dem das ruder steckt <sup>2</sup>. — Sainéan Z 31, 273, 280; ML 8199, 8200.

ESCARMOUCHE. — Le mot existe dans toutes les langues romanes, excepté le roumain. Le français connaît des formes escarmuche (x1ve s.-1501), escarmuce Froissart, escharmusche Froissart, esquermuche Guillaume de Machaut, escramuche Dex; la forme escarmouche n'apparaît qu'en 1393. De même l'anc. prov. a d'abord des formes avec -u-: scarmussa (Albi, vers 1380), escarramussa (Montpellier, xve s.); escaramossa date de 1435. Au lieu de discuter longuement l'opinion émise par M. C., je me permets d'insérer ici la partie de l'article \*skirmjan de l'FEW qui concerne ce mot:

Franz. escarmouche hat seine entsprechungen in allen roman. sprachen, ausgenommen im rum.: it. scaramuccio (seit ca. 1330, G. Villani), schermugio G. Villani, scaramucciare (seit dem 15. jh.), kat. escaramussa (seit dem 14. jh.), escaramussar (seit dem 15. jh.), sp. escaramuza (seit dem ende des 15. jh.), pg. escaramuça, escaramuçar (beide seit dem 16. jh.). Das subst. ist in fast allen sprachen mit grossem abstand älter als das verbum, nur im sp. sind sie gleich alt. Es ist daher auch sicher abwegig, vom verbum auszugehen

<sup>1.</sup> Die auffassung, wonach umgekehrt fr. escamoter aus dem sp. entlehnt sei, lässt sich nicht halten, weil sp. escamotar erst seit anfang 19. jh. belegt ist. Weder Cresp 1606, noch Oud 1660, noch Sobrino 1776 kennen es; Oud 1660 gibt dafür acamodar.

<sup>2.</sup> Man kann sich auch fragen, ob nicht überhaupt sporadisch im occit. eine tendenz besteht, vortoniges -a- zu -au- werden zu lassen. Vgl. dazu den typus graup, der unzweifelhaft aus grap entstanden ist, s. FEW, 16,361 und 366 b.

und das subst. als rückbildung davon anzusehen, wie das Corom tut. Seit dem ende des 13. jh. ist auch schon deutsch scharmütz(el) belegt. Wegen des anlautes sch- für it. sc- übernahme aus dem it. bereits im 12. jh. anzunehmen (Schw Id, 8, 1272), also 2 jhe. bevor das it. wort überhaupt belegt ist, ist sicher nicht nötig, da das deutsche wort schar die umwandlung von sc- zu sch- bewirken konnte. Die beantwortung der frage, von wo das wort ausgegangen sein mag, ist schwer. Am unwahrscheinlichsten ist es, vom apr. auszugehen, wie Corom 2,331 es tut, weil das wort hier sehr spärlich belegt ist und nicht früher als im it. fr. kat., sowie weil kriegerische ausdrücke wohl vom it. und fr. ausgehen, kaum von occit. Auch das kat. sp. kommen nicht in frage, weil hier die grundform esgrimir lautet. Der ausgangspunkt liegt daher wohl beim fr. oder it. Bei anknüpfung an \*skirmjan muss angenommen werden, dass die formen ait. schermugio, resp. mfr. esquermuche die ältern sind. Für den wandel von esquermuche zu escarmuche kann man den im fr. häufigen wechsel zwischen e und a vor r verantwortlich machen. Die it. formen mit ihrer zerdehnung von -rm- zu -ram- sind durch eine svarabhaktibildung zustande gekommen; sie sind dann auch ins kat. sp. pg. übergegangen. Bei dem steten hin und her zwischen den verschiedenen rom. sprachen hat sich die form mit -ram- schliesslich gelegentlich auch im gallorom. eingestellt. Die formen mit eschar- statt escar- finden ihre erklärung in dem einfluss von afr. mfr. eschargaite « sentinelle, guetteur isolé », das begrifflich so nahe lag. Bleibt, da das wort im fr. und im it. ungefähr gleichzeitig auftaucht, die frage, ob das wort vom it. zum fr. oder umgekehrt gewandert sei. Nun gehen die ältern belege im fr. auf -muche aus, die des it. auf -muccio. Es wäre nicht verständlich, warum man im fr. it. -u- mit  $-\ddot{u}$ - wiedergegeben hätte, statt mit -u-, während umgekehrt lehnwörter aus dem fr., die ein -ü- enthalten, beim übergang ins it. dieses -ü- mit -u- vertauschen. Diese überlegungen sprechen eindeutig für entstehung des wortes im französischen. Die erklärung des zweiten teils des wortes ist wohl nicht in einem suffix zu suchen. Vielmehr liegt umgestaltung von escremie, esquermie nach dem verbum afr. mucier « cacher » vor, das im hain. flandr. pik. muchier lautet. Ein scharmützel entsteht meist aus der begegnung feindlicher patrouillen und wachtposten, also von soldaten, die sich möglichst versteckt im gelände bewegen oder aufhalten. Der vokal -ou- [-u-] ist erst sekundär an die stelle von -ü- getreten; er zeigt eine weitere etappe der umformung des wortes; sie ist der einmischung von fr. mouche zu verdanken. Es

liegt ihr ein vergleich der plänkler mit lästigen fliegen zugrunde. Vgl. auch fr. mouche « personne qui espionne » und mouchard. Bei der umsetzung des fr. wortes in die andern rom. sprachen, auch ins occit., sind diese bildlichen vorstellungen natürlich verloren gegangen; man begnügte sich mit einer approximativen einpassung des wortkörpers, der je nach der stufe, aus der das fr. wort entlehnt wurde, verschieden war. Weitere etym. vorschläge s. Spitzer Lex, 53, Brüch Misc Schuch, 43, sowie ihre widerlegung bei Gam, Corom, ML.

ÉTALON « modèle de mesure ». — M. C. voudrait ramener ce mot au lat. stolo « drageon », qui vit aussi dans le cat. estoló « échalas », estaló. Mais le mot français n'est attesté assez longtemps que dans les régions septentrionales; en outre la dissimilation de o-o aboutit en franç. à e-o, non pas à a-o. Le mot français et le mot catalan n'ont rien de commun. Quant à l'origine de celui-là nous n'oserions plus être aussi affirmatif que dans BlWb, où étalon est regardé comme identique avec l'anc. fr. estalon « pieu », à cause de l'emploi de bâtons garnis de marques pour jauger. Cette façon de voir s'accorde mal avec le mot stallone attesté dans un document de Montier-en-Der (Haute-Marne), qui n'est pas de Charles le Chauve, comme le croyait Du Cange, mais qui est pourtant très ancien (vers 1000)1. stallone paraît y désigner un seau avec lequel on puise de la saumure. Sans doute le franç. étalon se rattache au moyen néerl. et moyen bas-all. stael «échantillon», néerl. moderne staal. Franck-van Wijk fait venir celui-ci d'un anc. fr. estale « modèle de mesure » 2; mais celui-ci n'est attesté qu'en 1507, à Amiens, et il est sûrement lui-même emprunté du néerl. Le néerl. staal et le franç. étalon représentent peutêtre un francique \*stalo, dont il est difficile de dire s'il est en rapport avec l'anc. francique \*stalo « perche, poteau » (avec apophonie aussi \*stelo), d'où l'anc. fr. estal « poteau, pieu », estel, estalon, estelon.

ÉTENDART. — L'étymologie, si controversée, de ce mot paraît résolue par la proposition de M. Brüch, ZFSL, 52, 402, qui y voit un composé du subst. stand avec l'adj. \*hard (= ags. heard «ferme, fixé »). M. C. emprunte de M. Brüch, sans le nommer, l'idée d'un composé dont la

<sup>1.</sup> Voir sur ce document M. Prou, Un diplôme faux de Charles le Chauve, Mémoires de l'Institut national de France; Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. 40 (1916), p. 215 ss.

<sup>2.</sup> Grimm, 10, II, 553, suivi de M. C., le fait par contre venir de l'anc. fr. estal « exposition de marchandises ». Malheureusement M. C. s'exprime de façon à faire croire que c'est aussi l'avis de Franck-van Wijk.

deuxième partie serait \*hard; pour lui ce serait l'adv., non l'adj. La première partie serait l'impératif stand « reste debout ». Il s'agirait donc à l'origine d'un appel adressé à l'étendard. Sans vouloir exclure tout à fait cette hypothèse il faut dire qu'elle a beaucoup moins de probabilité que celle de M. Brüch.

FADE. — Dans FEW et dans BlWb j'avais expliqué ce mot comme représentant du lat. fatuus, lequel aurait emprunté le suffixe de sapidus, son opposé. M. C., par contre, voit dans fade un emprunt à l'anc. prov. fat. Voici ses arguments : en anc. franç. le mot serait rare et il ne deviendrait fréquent que vers la fin du moyen âge. En anc. prov. fat est entouré d'un assez grand nombre de dérivés (il en compte huit), tandis qu'en anc. franç. il n'y en aurait que très peu. Malheureusement les deux assertions reposent sur une connaissance insuffisante des sources. Outre les cinq citations de fade que donne M. C. il y en a, pour le xiie et le XIIIe s. pas moins de treize dans Tobler-Lommatzsch, et qui sont presque toutes tirées d'œuvres bien connues; on pourrait y ajouter encore Geffroi de Paris. Quant aux dérivés l'FEW en énumère cinq pour l'anc. franç. du xiie ou du xiiie s. (fadet, fader, fadement, fadur = -eur, affadir), auxquels on peut ajouter maintenant affader (Mélanges Duraffour, 5), afadissement, enfadissement (tous les deux dans Levy, Recherches lex. juives) et fadi « pâli, flétri » dans Clef d'Amor. Les dérivés sont donc au moins en même nombre qu'en anc. prov. Ainsi les deux assertions qui servent de point de départ à M. C. s'avèrent erronées et toute sa construction tombe. S'il en était besoin, un autre fait permettrait de battre en brèche cette idée : la différence sémantique très nette entre l'anc. prov. fat « sot » et l'anc. franç. fade « languissant; sans saveur ». M. C. l'explique en parlant de 'degeneración semántica típica de un extranjerismo'! Mais comment se serait-il fait qu'en passant de la langue des troubadours à celle de la France du Nord le mot aurait subitement changé de sens et que pas une seule des dix-huit attestations que nous avons ne montre la moindre trace de la signification qu'avait eue le mot en anc. prov.? Comment se serait-il fait que seul le fém. fada aurait passé au franç, et s'y serait étendu aussi au masc., sans que celui-ci n'apparaisse une seule fois? Des dérivés qui vivent en franc., M. C. en nomme seulement deux, fadaise et fadasse, pour dire tout de suite que ce sont des emprunts à l'occitan. Certes fadaise « propos plats et sots » est un emprunt de l'occitan fadeza « folie, sottise », mais c'est un emprunt récent fait en même temps que celui du franç. fat (xvie s.). fadasse, par contre, est de

formation française (blondasse, mollasse, etc.). Les deux mots n'ont donc absolument rien à voir dans le problème du franç. fade. On comprendra que nous ne croyions avoir aucune raison pour modifier notre texte.

FRAISE. — Dans ses additions, vol. 4, 1007, M. C. s'occupe de l'étymologie de ce mot. On sait que l'-s- de fraise demande une explication, puisque fraga, le pluriel collectif du lat. fragum, aurait donné en franç. fraie. Tous ceux qui se sont occupés du mot jusqu'ici ont attribué cet -sà l'influence de framboise. M. C. est frappé du fait que le type fraie n'est pas attesté avant le xvIIIe s., tandis que fraise se trouve dans les textes depuis le xIIe s. Seulement, en parcourant attentivement la liste des représentants de fraie et de ceux de fraise dans l'FEW, il aurait pu se rendre compte du fait que fraie ne vit que dans quelques régions éloignées de Paris (surtout en wallon et en franco-prov.) et qu'il est donc tout à fait naturel que nous n'ayons pas d'attestations anciennes. Il y a des centaines de cas de ce genre dans l'ensemble du vocabulaire galloroman. M. C. a trouvé dans l'FEW la forme fraire employée par Rabelais. Elle lui inspire une autre explication de fraise. Il croit voir dans fraire un représentant d'un lat. fragaria, qui serait devenu \*fraiiere en anc. franç., puis fraire chez Rabelais et de là fraise, par le changement bien connu de -r- en -s-. A l'appui, il cite une série de formes occitanes, comme l'aranais haragera, le masc. fraguier de Marseille, 'desde donde... llega con más o menos continuidad hasta Bélgica'. Or, c'est exactement le domaine où règne encore le type fraga, fraie. Quant à ce fragaria latin, M. C. dit 'que aunque no sea latín clásico es el vocablo empleado por los naturalistas, seguramente desde tiempo immemorial'. D'où M. C. tient-il ce renseignement? Dans les sources qui me sont accessibles le mot ne remonte pas au-delà du xve s. Pour que fragaria pût prendre part à l'évolution phonétique il faudrait antidater d'un millénaire une forme qu'on ne trouve chez les naturalistes qu'à la fin du moyen âge. Mais ce qui dépasse la mesure c'est que M. C. parle de fragaria et des formes gallo-romanes qui y correspondent comme s'il s'agissait de dénominations de la fraise, tandis que les indications de l'FEW, de la Flore de Rolland, etc., sont très nettes : il s'agit non de la fraise, mais du fraisier, ce dont le lecteur de ces lignes s'est du reste douté dès le moment où il a été question de fragaria, vu que le suffixe -ariu, -a est employé en galloroman pour dériver les noms de plantes à partir des noms des fruits qu'ils produisent. Tout l'échafaudage de M. C. s'effondre de ce fait. On ne peut que protester énergiquement contre de pareils procédés qui ne font que tromper le lecteur. Il faut du reste ajouter que le changement de -r- en -s- n'apparaît en français que vers la fin du xive s., tandis que fraise est attesté dès le xiie s. Le fraire de Rabelais s'explique du reste de la façon la plus simple comme une de ces fausses régressions qui étaient si fréquentes au xvie s. (rairon pour raison, courin pour cousin, etc.).

GAILLARD. — Dans l'article gallardo M. C. relève les contradictions dont se rend coupable, selon lui, l'FEW. A la page 639 b, dernier alinéa, il cite les représentants du type \*galleus qu'il a trouvés dans l'FEW (...del tipo galorrománico \*galleus..., al cual pertenecen según Wartburg : a) La Teste gaill « plein de sève, vivace »...), en suite de quoi il apprend au lecteur que le même FEW, pour appuyer l'étymologie de gaillard par le gaulois \*galia, prétend que le galloroman ne connaît pas de représentants de \*galleus ('carece por lo tanto de fundamento la objeción que Wartburg opone a esta etimología por la ausencia del vocablo en galorrománico'). Il aurait été désirable de citer le passage de l'FEW en entier, car celui-ci ne dit pas que \*galleus manque en galloroman, mais que l'Italie supérieure est seule à le posséder au sens de « germe ». C'est en effet le cas; en occitan on trouve ce sens tout au plus pour le dér. galhoun. Je maintiens en outre dans l'FEW que gaillard ne peut guère être un emprunt de l'occitan, parce qu'il se trouve surtout dans les chansons de geste, non pas chez Chrestien, ni chez des troubadours tels que Bernart de Ventadour. M. C. pense à un emprunt de l'occitan; mais puisque cet adjectif se trouve déjà dans la Chanson de Roland, comment l'auteur de cette épopée aurait-il emprunté des éléments lexicaux aux troubadours? M. C. croit pouvoir appuyer sa manière de voir sur le fait que le mot a souvent un caractère érotique. Mais cette nuance n'est pas attestée avant le xve s.; auparavant le fr. gaillard ne voulait dire que « vigoureux, sain, courageux ». Donc un emprunt à la langue des troubadours est exclu chronologiquement aussi bien que sémantiquement. Quant à l'étymologie il faudrait supposer, pour sauver l'idée de M. C., que \*GALLEUS ait vécu, avant l'époque littéraire, aussi dans la partie septentrionale du galloroman, où nous n'en trouvons pas de trace, ni anciennement, ni à l'époque moderne. M. C. objecte à l'étymologie que j'ai proposée que le suffixe -ard serait d'une date relativement moderne et qu'il ne pourrait donc pas avoir été joint à un subst. gaulois qui ne serait pas attesté en roman. Mais les noms germaniques en -hard sont tellement fréquents dès le ve s. que cet élément pouvait fort bien être joint à un mot comme \*galia qui était destiné à disparaître avant l'époque littéraire. E. Förstemann, Altdeutsches Namenbuch, 1, 749 ss. énumère non moins de 295 noms masculins en -hard, -ard qui étaient en usage avant 1100, ainsi un Leodardus (= Leuthard), qui était évêque d'Amiens au ve s., un Francard, Friard, Burghard, Domard, Niviard, Optard, etc. au vie s., 23 noms en -hard ou -ard au viie s. Voici ce que Förstemann ajoute : 'Der vorwiegend masculine gebrauch des -hard ist der anlass, dass auch dieses grundwort, und zwar schon im frühen Mhd., zu der farblosigkeit eines männlichen suffixes herabsinkt. Und da jene namen besonders im westfränkischen schon seit dem 6. jh. sehr häufig waren (Leodardus, Medardus [bischof von Noyon], Nictardus), so fügt sich dieses suffix auch an romanische wörter'. Il suffisait donc que le gaulois \*galia survécût dans le latin de la Gaule mérovingienne jusqu'au vie ou viie s., pour que \*galiardus pût être formé comme surnom, d'où pouvait résulter avec le temps un emploi adjectival.

GALERIE. — M. C. constate que ce mot n'est pas traité dans l'article Galilaea de l'FEW, où il aurait dû trouver sa place. C'est une omission que je regrette amèrement. Pour l'explication de l'évolution sémantique du mot, nous tenons à citer le très intéressant article de Mgr Gardette, RLiR, t. 18, p. 112-115.

GOUAPE. — M. C. croit que le français a emprunté ce mot des parlers du Nord-Est. J'ai déjà dit dans *FEW*, 14, 169, que ces patois ne le connaissent pas dans une acception qui correspond à celle du mot français et que seul un emprunt à l'espagnol rend compte de tous les aspects du mot.

GUÉRITE. — M. C. voudrait voir dans ce mot un impératif substantifié, et il donne, d'après Godefroy, un passage de Gautier de Coinci : a la garite, a la garite! « sauve qui peut ». garite rime avec guari te « sauvetoi ». Ce cri d'avertissement serait devenu un substantif. Mais le seul cas parallèle de étendart, qu'invoque M. C., nous semble résulter d'une interprétation erronée de ce mot. Cette explication de guérite, sans rencontrer toutes les objections auxquelles se heurte étendart, nous semble forcée et extrêmement improbable. Dans le BlWbg, nous croyons avoir donné une explication beaucoup plus simple : c'est sous l'influence de fuite qu'a été formé, sur le verbe garir, le subst. garite. En effet, dans le passage cité de Gautier de Coinci, il est tout à fait synonyme de fuite. Celui-ci aussi peut prendre une acception concrète, puisqu'il vient à signifier, au xvie s., « ouverture par où on peut fuir ».

gueux. — M. C. explique ce mot comme identique avec queux « cuisinier ». Le changement de sens serait dû à la réputation de voleurs qu'avaient souvent les cuisiniers. Il donne comme sienne une idée qui était venue à Littré, qui la tenait de Fallot et de Gachet (voir Diez, 607). Même chose du reste pour coquin, que Diez avait mis dubitativement en rapport avec le lat. coquinus (p. 552, 607). On se demande comment M. C. ose faire parade — c'est bien le mot qu'il faut employer, v. Corominas, 4, 902 b 1 — d'avoir trouvé deux étymologies si merveilleuses, alors qu'il les a tout simplement empruntées des philologues du xix s., y compris la jolie citation tirée de Plaute (voir Diez, 552). Il faut pour cela vraiment un courage à toute épreuve. — Voyons maintenant les preuves que M. C. emprunte à Littré de cette étymologie : il cite tout d'abord l'État de la maison de Charles le Hardy (éd. Petitot) où il est dit que le duc a trois gueux pour sa cuisine. Or, le texte d'Ol. de la Marche a déjà été corrigé par Gaston Paris dans son édition de 'Chansons du xvº siècle' (SAT, 1875), qui dit à la p. 129 'dans l'exemple d'Ol. de la Marche ... gueux est certainement une faute de copie ou de lecture pour queux'. Si M. C. avait consulté aussi le supplément de Littré, il aurait vu que Littré reconnaît cette correction comme vraisemblable. Mais

1. 'Esta etimología mía de coquin et de gueux es de las que más han gustado a Spitzer (MLN, LXXI, 277), y creo, en efecto, que ha de mirarse como segura.'. Au dernier moment mon attention est attirée par un passage de la Nueva Revista de Filologia Hispánica, 10, 177, n 36, où M. C. s'exprime de façon que le lecteur pourrait croire que j'ai les mêmes pratiques que lui : '... Rohlfs attribuye esta explicación a Wartburg, que la citaba de mi trabajo, aunque sin nombrarme, de acuerdo con el procedimiento sistemático con que este lingüista honra a determinados colegas. 'Celui qui lit ce passage pensera que je me suis paré des plumes de M. C. Voici mon texte : 'sie [it. uguanno et beaucoup d'autres formes du même type] müssen auf einer vlt. form \*hoque anno beruhen, Vox, 2, 448..,'. Je renvoie donc le lecteur à la source d'où je tiens cette explication et qui est un article de Corominas dans Vox Romanica. La nécessité de ne pas allonger outre mesure le texte de l'FEW me force à ne mettre les noms des collègues en question que si leur contribution est d'une importance primordiale. Dans les autres cas je ne mets que le renvoi à la revue où l'article en question a paru. Aucun lecteur de l'FEW ne s'est plaint à moi jusqu'ici, de ce système, et ce n'est pas M. C. qui me fera changer. Si M. C. veut se plaindre, qu'il s'adresse à M. Rohlfs, lequel a commis la 'grave négligence' de ne pas ouvrir Vox Romanica pour voir qui a été l'auteur de l'article cité dans l'FEW. Mais j'ai l'impression que M. Rohlfs est fait comme moi : quand nous retrouvons nos idées dans des ouvrages de seconde main sans qu'on nous nomme expressément, nous nous réjouissons qu'elles aient fait du chemin. Mais je tiens à marquer nettement la différence qu'il y a entre la réduction d'une citation au strict nécessaire et sa suppression totale par laquelle on s'approprie vraiment ce qui est à d'autres.

il y a plus : la citation dans Littré est tirée d'une édition de 1820. On sait qu'Olivier de La Marche a été réédité par H. Beaune et J. d'Arbaumont en 1883 ss. (v. St.-Hofer, Geschichte der mittelfranzösischen Literatur, 2, 279). Dans cette édition très soignée nous trouvons toujours queux, jamais gueux (ainsi vol. 4, 50, 51, 52, 53, 58). Dans 'Epistre pour tenir et celebrer la noble feste du Thoison d'Or' (même vol., p. 173) Olivier écrit même keulx, forme faite pour tranquilliser définitivement M. C. Littré cite aussi un passage de 'l' Essai sur les Mœurs', où Voltaire parle de dignités héréditaires : il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui fut une prérogative de famille. Or, on sait que les malfaiteurs et les mendiants formaient autrefois des confréries, autant dire des corporations. Voltaire aurait bien ri s'il avait pu prévoir qu'un jour Littré et sur ses brisées M. C. ferait de ses gueux de Champagne des cuisiniers. Les deux passages mentionnés par Littré sont les seuls sur lesquels se fonde M. C. pour « son » étymologie, qui s'avère ainsi insoutenable. Du reste, même si cette étymologie était valable, on se serait attendu à un mot d'explication de la transformation phonétique de queux en gueux. M. C. n'en a pas ressenti le besoin. Voir, pour la justification de l'étymologie qu'a donnée P. Barbier, FEW, 16, 98.

HARGNEUX. — Une très vague analogie sémantique encourage M. C. à se déclarer d'accord avec ceux qui voient dans cet adjectif et la famille de mots qui l'entoure, un dérivé du lat. hernia. Mais il s'abstient sagement d'essayer de justifier l'h- aspiré de hargneux conçu comme dérivé de hernia.

HISSER. — M. C. croit que le bas all. hissen (attesté depuis 1542) vient du franç. hisser (attesté depuis 1573), tandis que l'FEW pense au contraire que le mot franç. vient du mot bas all. Il est difficile de décider entre ces deux vues. Certainement, la légère différence chronologique ne permet pas de trancher la question. Mais M. C. rattache le franç. hisser à l'anc. franç. hicier « exciter », qui selon lui remonterait à une onomatopée galloromane. En soi le rattachement de hisser à hicier n'a rien d'invraisemblable. Seulement l'hypothèse que hissier-hicier proviennent d'une onomatopée galloromane est infirmée par la forme hennuyère (pas picarde, comme le dit M. C.) hichier qui est nettement le résultat normal d'un -ts-. Il est peu probable qu'une onomatopée galloromane hiss- ait gardé -ss- là où un ancien -ts- devient -ss- et ait donné -ch- là où ce -ts-devient -ch-. La correspondance exacte des formes hicier-hichier dans les parlers français avec le traitement de -ts- parle fortement pour un emprunt

de l'anc. franç. hicier, anc. henn. hichier, à un mot contenant un -ts-, et alors le néerlandais et le moyen bas allemand hitsen se présente immédiatement à l'esprit. Une origine onomatopéique, comme le dit FEW, 16, 210, n'est pourtant pas à exclure péremptoirement. En tout cas, il me semble qu'il faut tenir séparés les deux mots franç. (anc. fr. hicier « exciter » et hisser, terme maritime). Ce qui parle fortement en faveur de la façon de voir de l'FEW, c'est la répartition géographique des deux verbes dans les parlers : hisser est attesté le long des côtes, ce qui est naturel; les représentants de hicier vivent exclusivement en Wallonie et en Lorraine.

HOULE. — M. C. voudrait démontrer que ce mot ne vient pas de l'anc. nor. bol «caverne». Nous avions dit dans BlWb 'le sens du mot fr. est né de l'aspect du creux des vagues'. M. C. s'oppose à cette étymologie pour deux raisons : 1) 'sería muy extraño que [esta acepción primaria] hubiera desaparecido sin dejar huellas'; 2) 'en cuanto al norm. y canad. houle « concavidad » me parece claro que viene del lat. ōlla « olla »'. Puisqu'il s'agit d'un mot maritime, M. C. aurait bien fait d'ouvrir les vocabulaires normands avant de coucher sur le papier son premier argument : le dictionnaire si riche de Fleury sur le patois de la Hague donne ce dont M. C. constate l'absence : houle « creux de la vague », de même dans la Saintonge jhoule (prononcé hul). Tout le monde sait que le Cotentin est particulièrement riche en reliquats lexicaux et sémantiques de l'anc. norois. Quant au deuxième argument je dirais volontiers le contraire de ce que dit M. C. : le mot houle « cavité... » vit presque exclusivement en Normandie et dans les régions limitrophes qui ont emprunté de la Normandie un grand nombre de mots norois (surtout le Maine); ce sont des régions qui ont conservé le'h aspiré initial; dans ces circonstances vouloir ramener houle à olla me paraît impossible. Il est vrai que les représentants de olla sont aussi quelquefois pourvus d'un h aspiré (p. ex. Guernesey houle « pot de terre »). Ils le doivent certainement au contact avec houle « cavité ». Voir FEW, 7,349; 16,220. Quant à l'interprétation de l'anc. pic. haule « port », que M. C. voudrait lire havle (de havene, voir FEW, 16,186), elle n'est pas impossible, mais elle ne change rien à notre position. Je ne m'occupe pas ici de l'origine de l'esp. ola. Puisque le franç. houle est un de ces mots d'origine noroise qui ont attendu assez longtemps pour faire leur entrée dans la langue littéraire, il a probablement existé bien avant sa première attestation. Il n'est donc pas impossible que le mot esp. soit emprunté du franç.

malgré le grand écart chronologique. Mais je ne serais pas étonné non plus que l'étymologie proposée par M. C. s'avérât correcte. Ce que je crois être en droit de contester, vu tout ce qui précède, c'est l'origine espagnole du mot français.

HOUPE. — En suivant Spitzer ZRPh, 45,587 M. C. voudrait faire remonter ce mot au lat. ŭpŭpa. Il est évident qu'il y a eu des croisements entre les représentants de houppe et ceux de huppe, croisements dus à la touffe de plumes que la huppe porte sur sa tête. L'effet de ces croisements se fait sentir dès le xue s., puisque huppe apparaît avec h- chez Philippe de Thaon. Mais Spitzer et Corominas n'ont pas tenu compte de la différence de la voyelle : les représentants de  $\tilde{u}p\tilde{u}pa$  ont presque toujours  $\tilde{u}$ . Si le  $\check{u}$  tonique du mot latin n'est pas devenu  $\varrho$ , c'est sans doute à cause de la tendance à conserver le u qui était une imitation du cri de l'oiseau, laquelle se serait perdue en faisant passer u à  $\varrho$ . Les quelques formes avec -u-sont toutes modernes (bess. houppe, Moselle hop); elles s'expliquent sans difficulté par l'influence secondaire de houppe « touffe de plumes ». M. C. ne se pose pas non plus la question de l'origine du h-initial de houppe et de huppe. Enfin les plus anciennes attestations de houppe « touffe de plumes » comme aussi celles de «cime d'arbre » (sens dont M. C. ne tient pas compte) proviennent toutes de l'extrême nord ; toutes les attestations dialectales de houppe « cime d'arbre » proviennent encore aujourd'hui des régions limitrophes du bas-allemand. En tout-cas, on n'en trouve pas en deçà de la Champagne. Le flamand hoppe « touffe d'herbe sur le pâturage », etc., montrent que l'ancien francique doit avoir possédé un \*huppo « touffe ». L'origine germanique de houppe est donc hors de doute. Voir maintenant sur ces deux mots FEW, 14,57; 16, 266.

HOUPPELANDE. — Les propositions de M. C. s. v. hopa me paraissent inacceptables. Voir l'article \*hop, FEW 16,225, qui a été publié après celui de M. C.

LAMBEAU. — En écrivant l'article lambel M. C. ne pouvait pas encore connaître l'article \* labba de l'FEW (16,431), auquel je peux renvoyer le lecteur.

LESTE. — Dans un article, dont la lourdeur contraste avec la légèreté

1. M. C. cite comme premier auteur chez qui le mot serait attesté, un Guillaume le Muisi, dont je n'ai jamais encore rencontré le nom. En revanche je connais un Gillon le Muisit, chez lequel, d'après mes matériaux, se trouve en effet pour la première fois le mot houppe.

avec laquelle sont traités des problèmes concernant le latin et le roman, M. C. est tenté de voir dans ce mot le représentant du part. passé du lat. legere au sens de « choisir ». Pour la réfutation de l'exposé de M. C. voir Wartburg, Die Etymologie von it. lesto und die Partizipien auf-estus, ZRPh, 73,268 ss.

LIE. — M. C. émet des doutes sur le rattachement à un mot gaulois \*līga « dépôt ». Ses doutes sont basés surtout sur certaines formes dialectales galloromanes : wallon lèye, Moselle lēy, béarn. lèye, qui font pencher M. C. pour un celt. \*lega 1. Seulement beaucoup d'autres formes galloromanes demandent une base \*līga, laquelle, bien qu'elle ne soit pas appuyée par des textes, est parfaitement possible. Voir à ce sujet l. c. une communication de M. Pokorny. Ce \*līga est une base parfaitement correcte aussi pour les formes galloromanes citées ci-dessus et que M. C. voudrait expliquer par un \*lega : -ie devient normalement -èye en wallon et dans la Moselle (comp. liég. Moselle vèye « vie ») et le béarn. léye est évidemment emprunté du français, puisque, à part cette forme, l'occitan a toujours le type ligo. Si l'FEW a classé ces formes sous \*līga sans un mot d'explication, c'est qu'il est impossible de donner à propos de toute forme apparemment aberrante une explication détaillée. Une lecture critique de l'FEW suppose chez celui qui l'entreprend la connaissance de la phonétique des parlers en question.

LOUVOYER. — M. C. voudrait rejeter l'étymologie germanique (v. FEW, 16,477) pour voir dans ce verbe un dérivé de loup. Le passage sémantique serait dû aux mouvements ondulants du loup qui rôde autour du troupeau. On se demande comment le subst. lof, le verbe lofer et lovier (plus tard louvoyer) pourraient être dissociés, vu l'identité de leur aspect sémantique. L'alternance de -f- et -v- dans les dérivés n'a rien de surprenant : le franç. possède tant de mots finissant par -f et dont les dérivés changent cet -f- en -v-, à commencer, pour rester dans la terminologie des marins, par nef: navette, que lovier se présentait tout naturellement à l'esprit comme un dérivé de lof. En elle-même, l'hypothèse de M. C. est extrêmement improbable, parce qu'elle suppose que les marins aient créé un mot d'une grande importance dans leur métier en partant d'une idée qui hantait les bergers, mais qui n'appartenait aucunement aux préoccupations des gens de mer.

<sup>1.</sup> D'autres formes attestées dans les langues celtiques modernes pourraient se rattacher à lěga, v. FEW, 5,316.

MANIVELLE. — M. C. fait sienne l'idée de Sainéan que ce mot remonte au lat. *manualis*. Mais il ne nous dit pas, entre autres, comment -alis ou -ale aurait pu devenir -elle, comme il rejette sans discussion le \* mana-bella d'Antoine Thomas. Voir sur ce mot FEW, 6,206.

MARMOTTE. -- M. C., d'accord en ceci avec la plupart des étymologues, veut ramener ce mot à un lat. mus montis, lequel n'est du reste pas attesté. Il n'a pas pris garde, paraît-il, aux vues que j'ai exposées sur ce mot dans BlWb. J'y renvoie le lecteur. Mais il est nécessaire d'ajouter quelques remarques. D'abord M. C. cite, parmi les autorités dont il appuie son opinion, J. Jud. Or, dans l'article en question (Bull Gloss, 11,41), Jud met au contraire en doute l'étymologie convenue. Il préfère voir dans le mus montanus de Polemius Silvius une fausse latinisation d'un indigène \* marmotta (mieux aurait valu dire \* mormotta, puisque le radical onomatopéique morm- alterne avec marm- dans la désignation de la marmotte; comp. p. ex. mormotanis dans le bas-latin de la Savoie, 1390). Ensuite M. C. cite comme forme parallèle un murmont qu'il trouve en Lombardie et dans le sursilvain. Mais cette forme ne se laisserait pas rattacher au lat. mūs, mūrem, parce que la voyelle de ce mot devient i en sursilvain. D'ailleurs, murmont n'existe même pas en sursilvain; M. C. a trouvé cette indication dans l'REW et s'en est prévalu pour son argumentation sans la contrôler, ce qui est, on le sait, au moins imprudent. Le lombard murmont s'explique par influence secondaire de monte sur le nom onomatopéique de l'animal. Pour une discussion plus détaillée voyez l'article marm- dans le 3° fasc. du vol. VI de l'FEW, qui paraîtra prochainement.

MICHE. — Depuis la parution du *BlWb*, mais longtemps avant celle du dictionnaire de M. C., j'ai rédigé, dans la série des négations explétives, l'article *mīca* et je suis arrivé au même résultat que M. C., c'est-à-dire que le fr. *miche* remonte à une forme secondaire \**mīcca*. C'est pour cette raison aussi que le vol. 16 de l'*FEW* ne contient pas l'article *micke*.

MIRABELLE. — Battisti-Alessio avaient déjà fait remarquer que l'it. mirabella est de beaucoup plus récent que le mot français, et que c'est l'italien qui est emprunté du français et non l'inverse.

MOYEU. — M. C. rappelle avec raison au sujet de ce mot le lat. de basse époque mediolum « jaune d'œuf », dér. de medius. Il y a pourtant, en occitan comme dans les parlers français, des mots qui ne peuvent être ramenés qu'à modiolus, comme l'anc. prov. mojol, le bressan mouyeu; il y en a d'autres qui exigent sûrement une base mediolus, comme le tou-

lousain *mejol*. D'autres enfin pourraient remonter aussi bien à l'un des types qu'à l'autre. Il est évident que les deux types, tous deux sémantiquement clairs, ont existé en galloroman et s'y sont croisés dans certaines régions.

NAVRER. — Pour l'origine et l'histoire de ce mot voir maintenant FEW, 16,593, l'article \* NAFRA, où la façon de voir de M. C. est réfutée en ce qui concerne les mots galloromans de cette famille.

ouiller. — On rattache ce verbe généralement à œil dans le sens de « bondon ». M. C. doute de cette étymologie, parce que ' no hallo esta ac. en los diccionarios '. Un coup d'œil dans Godefroy lui aurait pourtant permis de découvrir le vers Tous plains estoit dusques a l'oel (en parlant d'un tonneau), tiré du Miracle de S. Eloi (pic. vers 1294). V. maintenant aussi FEW, 7,317.

PALAIS de la bouche. — Les langues romanes continuant en général le lat. palatum, on a expliqué jusqu'ici le franç. palais par une confusion auditive de palatum avec palatium. M. C. croit que palais n'est qu'une graphie postérieure pour palet (celle-ci attestée vers 1280) et qu'il remonte donc, comme les autres formes romanes à palatum. Pourtant cela est difficile à admettre puisque palais n'apparaît pas seulement chez Brunetto Latini (1265), mais dès 1213, dans les Faits des Romains, à une époque donc où ai était certainement encore une diphtongue. La forme palat de Henri de Mondeville, que cite M. C., n'a rien à voir ici, puisqu'elle est un des nombreux latinismes de cet auteur.

PALISSANDRE. — Voir maintenant FEW, 16,616.

PAROLI. — Comme c'est si souvent le cas, on est étonné de constater que M. C. donne comme sienne une idée qui a déjà été émise par d'autres, en l'espèce par S. Pieri, dans ZRPh, 30,302, où celui-ci explique le lucquois párolo, et par Bruno Migliorini, dans Studi Romanzi, 21,143 (sur pároli).

PATACHE. — Je pense, avec M. C., que la solution du problème étymologique de ce mot proposée par Baist est la bonne. Voir *BlWbg*.

PERROQUET. — On verra dans l'FEW, 8,330,332 que nous rejetons, comme M. C. l'étymologie donnée dans BlochW et conservée dans BlWb, parce qu'au moment de la parution de cette édition nous n'avions pas encore rédigé les articles correspondants de l'FEW. Mais son hypothèse d'un emprunt que le franç, aurait fait à l'espagnol nous paraît inacceptable.

1. Il n'y a pas lieu, du reste, de mettre en doute l'attestation de *palais* dans Brunetto Latini, comme le fait M. C., puisque cette forme ne se trouve pas seulement chez Littré, mais aussi dans l'édition du *Trésor*, de F. J. Carmody.

Le franç. perroquet est attesté dès 1395, l'esp. periquito seulement en 1565. On ne peut pas faire fi de la chronologie à ce point. En outre, dans le texte du Chevalier errant, paroquet est encore conçu comme un nom propre, puisque le mot usité dans tout le texte pour désigner objectivement l'espèce à laquelle appartient l'oiseau est papegault, et que quand la dame adresse la parole à l'oiseau individuellement elle l'appelle paroquet, ce qui en fait un nom propre.

PIVOT. — On verra dans FEW, 9,511 que j'ai des doutes au sujet de l'hypothèse qui ferait de ce mot un dérivé du type \* pūga très répandu dans les parlers galloromans. Je comprends donc que M. C. rejette cette étymologie. D'autre part séparer pivot de cette famille me paraît aussi difficile. Peut-être y a-t-il tout de même une possibilité d'expliquer pivot par \* puga. J. Jud avait déjà pensé à une origine grecque, mais sans faire une proposition précise. M. C. se demande s'il avait pensé à πεύκη (« pin », d'où « aiguille de pin »); mais telle n'a pas pu être la pensée de Jud, puisqu'il s'est opposé à une base avec -c-. Le seul mot grec qui puisse entrer en ligne de compte c'est πυγή « croupion ; queue ». Or, les mots grecs avec υ qui ont passé en galloroman montrent que cette voyelle a passé dans les parlers en usage en Gaule sous trois formes : dans une première période du contact entre les Massaliotes et les indigènes v était encore prononcé u; il s'est transformé en u dans la langue des Gaulois et des Ligures et est devenu plus tard ü. Dans une deuxième période le grec v était déjà devenu ü; les Gaulois et les Ligures n'ayant pas encore de ü dans leur langue, prononcèrent alors cette voyelle i. Dans une troisième période, quand le latin avait déjà remplacé le gaulois dans la Gaule Narbonnaise, le ü grec fut prononcé æ dans les mots qui passaient maintenant dans le latin régional, et cet  $\alpha$  est devenu e comme dans les mots latins qui avaient la même voyelle. Voir, pour les exemples, Wartburg, Von Sprache und Mensch, p. 98 ss. On pourrait donc très bien imaginer que πυγή ait passé dans les parlers indigènes une première fois pendant la première période : v serait devenu u, plus tard  $\ddot{u}$ ; de là les nombreuses formes énumérées dans l'FEW sous \*pūga 1. A un emprunt fait au cours de la seconde période, avec le ü grec devenant i appartiendrait \*puga 2 (notre pivot). Il est vrai que M. C. veut mettre la forme prov. pivo « dent de peigne » en parallèle avec trois mots occitans qui ont un i comme voyelle du radical. Mais dans ces mots le i est né d'une tout autre façon, ce que montre déjà le fait qu'ils ont une extension géographique toute différente de celle du prov. pivo : le type nivul « nuage », très répandu aussi dans l'Italie supérieure,

est né du lat. nūbĭlus par métathèse des deux voyelles, métathèse dans laquelle la quantité a gardé la même place qu'en lat. class., v. FEW, 7,222. M. C. déclare que le gascon pibou « peuplier » provient de púbou, forme qui m'est inconnue. Même si elle existe, l'équation donnée pibou = púbou ne prouve en rien la loi phonétique que M. C. voudrait invoquer: 'la  $\ddot{u}$  occitana se diferencia normalmente en i ante una u'; on n'a qu'à ouvrir l'FEW, 9,181 s. pour constater tout de suite que c'est la voyelle i que ce mot possède dans tout l'occitan et à toutes les époques et que, si M. C. trouve vraiment quelque part une forme avec  $\ddot{u}$ , il ne peut s'agir-que d'un cas isolé et secondaire, où i serait devenu  $\ddot{u}$  sous l'influence des deux consonnes labiales, non l'inverse. Seul reste pulicem> piuze, lequel constitue un cas différent, parce qu'il s'agit de deux voyelles presques identiques qui étant en contact se différencient. Le prov. pivo n'est sûrement pas à mettre en parallèle avec l'évolution de ü en i que connaît une partie du gascon; en Provence l'i de pivo est isolé. Mais la question me paraît insoluble, parce qu'une forme avec i (mais sans v) est assez répandue dans d'autres régions occitanes (Cahors pio) et qu'il est impossible de dire s'il s'agit d'un  $\ddot{u}$  devenu i par dissimilation entre deux labiales ou d'un ancien i remontant à la deuxième couche des mots grecs avec v. Pour revenir au franç. pivot, M. C. propose de l'expliquer par une onomatopée. Certaines pièces mécaniques qui tournent sur un pivot émettent quelquefois un bruit strident. C'est d'après ce bruit que le mot aurait été créé. Il se rattacherait donc à la famille pi- que j'ai traitée dans l'FEW, 8,413-9. C'est une explication qui vaut ce qu'elle vaut; pour ma part elle me laisse sceptique.

popeline. — M. C. voit dans la forme *papeline*, que le mot a revêtue au XVII<sup>e</sup> s., une substantivation de l'adj. *papalin* « qui se rapporte au pape ». L'article *Poperinge* de *l'FEW* (16,646) montre que l'origine de ce nom d'étoffe est tout autre.

RABAN. — Une origine scandinave de ce mot est peu probable parce qu'un raband n'est attesté qu'à une époque relativement moderne dans les langues scandinaves qui l'ont vraisemblablement emprunté elles-mêmes au néerlandais. raban est un de ces nombreux termes maritimes qui ont passé du néerlandais aux autres langues occidentales au temps du glorieux essor de la navigation hollandaise. Voir FEW 16,652.

RÂLER. — M. C. dit avec raison que le fr. râler vient du lat\* rasclare. Cet article de l'FEW rédigé en 1952 traite, outre le verbe racler, le verbe râler.

REBÉQUER. — M. C. voudrait voir dans ce verbe un emprunt à l'occitan, où il serait un dérivé d'un mot correspondant à l'esp. rebeco « chamois », qui toutefois n'existe pas en occitan. D'après lui, le mot serait peu répandu dans les parlers français. Mais M. C. aurait pu en trouver dans l'FEW beaucoup d'autres attestations. En outre, nous en avons recueilli depuis lors de nombreux autres exemples (Valognes, Val-de-Saire, La Hague, Andelis, Gruey). La plus ancienne attestation n'est pas celle de Rabelais; le mot est déjà dans les Anciennes Poésies françaises, 2, 265 (vers 1515), dans le Recueil des Farces françaises, éd. par Cohen (vers 1490), et même, sous la forme soi rebesquier, dans un manuscrit de 1330 (Neuphilologische Mitteilungen, 41, 112). Il n'en est donc rien d'une origine méridionale de ce verbe.

RECHIGNER. RICANER. — M. C. voit autrement que moi l'origine et l'histoire des mots galloromans que j'ai traités sous \*kīnan et \*kinni, FEW, 16, 323, 325. Je crois que la distribution des mots galloromans, comme elle est proposée dans ces deux articles, correspond à la réalité et se défend par elle-même. Je tiens pourtant à relever le fait que M. C., sous l'article regañar; mentionne un assez grand nombre de formes occitanes que j'aurais dû incorporer à mon article gannire I 2 b, y compris l'anc. prov. reganhar. C'est un de ces oublis regrettables qui proviennent des insuffisances du premier classement de mes matériaux.

REPROCHE. — M. C. construit, pour expliquer ce mot, un \*repropium, qui serait le résultat d'un croisement entre reprobare et improperium, croisement qu'avait invoqué Meyer-Lübke pour expliquer l'anc. fr. reprovier. Le verbe reprocher, anc. prov. repropchar serait donc dérivé du subst. fr. reproche, anc. prov. repropche. M. C. se croit autorisé à envisager ainsi les rapports entre le subst. et le verbe, parce qu'il croit pouvoir constater que le verbe n'est pas attesté dans les deux langues avant le xiiie s. Pour tirer de pareilles conclusions, il faut naturellement dater non seulement le verbe, mais aussi le subst. Or, il se trouve que le subst. n'est attesté en anc. prov. qu'au xive et au xve s., tandis que Levy cite deux textes qui présentent le verbe repropchar à une époque bien antérieure : dans une des lettres de Raimbaut de Vaqueiras (1205) et dans une poésie de Folquet de Marseille, qui a écrit entre 1180 et 1195. En anc. prov. le verbe est donc bien attesté dès le XIIe s., contrairement à l'assertion de M. C., et le subst. n'est attesté qu'un siècle et demi plus tard. On se demande si M. C. a vraiment ouvert Raynouard et Levy ou s'il a tout simplement décrété cela pour les besoins de sa thèse. L'assertion de M. C. est erronée

aussi pour l'anc. fr. : il aurait suffi d'ouvrir le vocabulaire de Chrestien de Troyes compilé par Foerster ou l'édition de La Conception Nostre-Dame de Wace, qui a paru comme thèse de Chicago en 1933. Il est vrai que le subst. se trouve déjà dans la Chanson de Roland; mais une différence de 50 ans dans l'attestation des deux mots est autre chose qu'une différence de 150 ans; en tout cas elle ne suffit plus pour conclure que le verbe est dérivé du subst. On peut donc dire qu'en anc. fr. verbe et subst. apparaissent en même temps, tandis qu'en anc. prov. le subst. est de beaucoup postérieur au verbe.

Dans ces circonstances, il sera permis d'examiner à nouveau l'étymologie proposée jadis par Diez et qui était un \*repropiare, dérivé de prope « près de; près ». Ce verbe pouvait très bien être formé parallèlement à appropiare, fréquent depuis l'Itala. Ce qui n'est pas bien satisfaisant dans l'exposé de Diez, c'est le côté sémantique. Mais le franç. reprocher, tout comme l'anc. prov. repropchar, n'a pas seulement le sens de « imputer qch. à faute à qn, en l'en blâmant »; ils s'emploient aussi au sens de « rappeler qch. à qn avec insistance (surtout des services rendus), rappeler à qu ce qu'on a fait pour lui en l'accusant de l'avoir oublié». Le vers bien connu de Racine Un bienfait reproché tint toujours lieu d'offense montre le verbe avec une nuance sémantique (all. vorhalten, non pas vorwerfen) qu'avait déjà pour Folquet de Marseille l'anc. prov. repropchar: Qar qui trop vai servizi repropchan, Ben fai semblan que el guizerdon deman (de même chez Raimbaut de Vaqueiras) et qu'avait reprochier dans Folque de Candie 6650: Vers son seignor tencier et ramponner Et son servise reprochier et nommer. La même nuance de « vorhalten, in erinnerung bringen » se trouve chez Wace: Cremeit s'il avuec els alast Que alcuns d'els li reprochast Ce que li evesques li dist, sans qu'il s'agisse de services rendus. Cette signification survit du reste dans le sens de « causer des renvois d'estomac (en parlant d'un mets) », qui est très vivant dans les parlers galloromans depuis le wallon jusqu'au languedocien et qui équivaut à «rappeler ce qu'on a mangé ». Il est vrai que pour le subst. reproche le sens de « blâme (vorwurf) » est plus anciennement attesté (Roland) que ne l'est le sens de «rappeler (vorhalten)» pour le verbe (vers 1132). Mais les deux nuances sémantiques sont attestées côte à côte depuis si longtemps que personne ne voudra voir dans la Chanson de Roland un sens réellement plus vieux que celui que nous trouvons chez Wace. Par son sens comme par sa forme le verbe reprocher se place donc de la façon la plus naturelle à côté du franç. approcher « placer près de », rapprocher « placer plus près ».

L'explication donnée par M. C. est basée sur une chronologie absolument erronée provenant d'une connaissance insuffisante des textes auc. prov. et anc. franç.

ROGNE. — On est d'accord pour rattacher le franç. rogne ainsi que ses congénères romans (it. rogna, esp. roña, etc.) au lat. aranea attesté au sens de « rogne » depuis le ve s. Ce qui reste à tirer au clair, c'est l'origine de la voyelle -o-. Pour l'expliquer M. C. propose un assez grand nombre d'hypothèses sans se décider en définitive pour l'une d'entre elles. Mais il rejette celle de Meyer-Lübke (REW, 593), que j'ai acceptée dans BlWb, et qui fait intervenir le verbe lat. rōdere. Il dit : 'no es idea feliz, pues no pueden admitirse 'cruces' de sustantivos con verbos'. Or, à ce que je sais, personne n'a jamais parlé de 'croisement'. Comme cela lui arrive si souvent, M. C. prête un faux sens aux paroles de certains collègues pour pouvoir rejeter d'autant plus aisément leur opinion. Quand l'anc. fr. transforme en oreste le subst. orage, c'est évidemment par croisement avec tempeste. Mais quand l'anc. fr. escolorgier « glisser » se retrouve en bas-manceau sous la forme éculorger, ce n'est pas un croisement, c'est que le peuple a transformé, par une sorte d'étymologie populaire, col en cul. De même, le corse ferchió « chiavistello » (-one, cf. ferchju AGl, 14, 394) devient serchiô, parce qu'on le rattache à serrare. C'est dans cet esprit que j'ai dit dans BLWb que le type \*ronea est né probablement de aranea 'sous l'influence' de rodere, et je ne pense pas que l'expression laconique de Meyer-Lübke (\*rōdere) ait eu un autre sens que le mot 'influence' dans BlWb.

RONFLER. — Dans BlWbg j'ai modifié le texte de BlWb, car je vois maintenant dans ce mot une pure onomatopée. Pour la justification de mes vues sur ce mot je renvoie aux articles ro-, ron-, roncare et ronfl- de l'FEW, qui paraîtront bientôt.

ROUAN. — L'article ravidus de l'FEW étant sous presse je peux y renvoyer le lecteur pour la justification du maintien de cette étymologie contrairement à l'avis de M. C.

RUMB. — J'ai été bien étonné de lire dans l'article rumbo de M. Corominas : 'supone el sabio autor del FEW que en todos los idiomas modernos rumbo es préstamo francés, punto de partida falso'. Or, dans l'article rumb du BlWb je dis à peu près le contraire, puisque j'attribue la forme francaise rumb à 'l'influence de l'anglais rhumb et de l'esp. rumbo, qui sont empruntés au lat. rhombus'. Cette phrase est pourtant bien claire; de deux choses l'une : ou bien M. C. ne sait pas suffisam-

ment le français ou bien c'est avec l'intention de se créer un point de départ facile pour me critiquer qu'il me fait dire à peu près le contraire de ce que dit mon article, méthode toute nouvelle dans le champ de nos recherches; la troisième possibilité, celle d'une erreur, me semble exclue, puisque M. C. a étudié ce mot et la littérature sur ce mot avec une attention toute particulière et lui a dédié non moins de sept colonnes bien serrées.

Voici les faits: le français dit d'abord ryn de vent pour « rumb » (1483), rin de vent (1542, réédition de l'ouvrage qui contient la citation précédente), rim de vent (1573-1624). A côté de cette forme apparaît dès 1553 la forme rumb, dans la traduction d'un texte espagnol 'L'art de naviguer de maistre Pierre de Médine, Espaignol, traduict de castillan en Françoys par Nicolas de Nicolai, du Dauphiné, géographe du tres-chrestien Roy Henri II'. rumb est attesté une deuxième fois en 1583 (voir Jal); il devient la forme normale dès 1611. Il saute aux yeux qu'il s'agit de deux mots différents, et que la forme rim a été évincée par rumb, mot pour lequel le texte espagnol en question emploie rumbo. Que rumb ait été emprunté de l'esp. rumbo est évident. La ressemblance de rumb avec rim a certainement contribué à rendre aisée cette substitution. M. C. cherche à enlever à ce rim toute valeur de réalité en alléguant deux arguments. Premièrement la graphie de la voyelle par y serait à attribuer à une 'pronunciación poco distinta de las nasales francesas'. Deuxièmement l'auteur chez qui se trouve la première attestation de rym porte un nom d'une apparence espagnole (Le Grant Routier de mer, par Pierre Garcie dit Ferrande). Le premier argument est certainement sans valeur tant que M. C. ne nous donne pas d'autres exemples probants du phénomène qu'il croit pouvoir supposer. Quant au deuxième argument l'apparence donne évidemment raison à M. C. Mais ce n'est qu'une apparence. L. Delavaud, dans son livre Les côtes de Normandie décrites au XVe s., par Garcie Ferrande (sans lieu ni date, mait publié au XIXe s.) nous apprend certains détails sur ce personnage : il vivait à Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée); sa mère s'appelait Jeanne Olivier (mariée en 1431, morte en 1472). Il faut donc que le père (ou peut-être le grand-père) de Garcie Ferrande soit immigré d'Espagne; par la suite il s'est marié avec une française. Il n'y a donc point de doute que Garcie est né, a grandi et a vécu dans un milieu français. La conclusion de M. C. 'luego parece bastante seguro que el vocablo se extendió a Francia desde el Sur, lo que descarta el germánico como punto de arranque' reste absolument en l'air. Le mot

qui s'impose comme étymologie, en présence de tous ces faits est l'angl. rim. Le sens nautique ne paraît pas attesté pour ce mot, mais sa signification est si près de celle du mot français qu'il n'est guère possible de douter de cet emprunt. En effet l'angl. rim signifie « the peripheral portion or outer ring of a wheel, connected with the nave or boss by spokes or by a web », ensuite « the edge, border, or margin of an object, especially one which has more or less of a circular form ». Voici donc ce qui s'est passé en français : on a exprimé d'abord cette notion au moyen d'un mot emprunté de l'anglais et dont la sémantique correspondait à peu près (1483). Depuis le milieu du xv1° s. ce mot a subi la concurrence de l'esp. rumbo et de l'angl. rhumb et a fini par lui faire place au commencement du xviie s. Il me semble que M. C. n'est pas plus heureux non plus dans l'explication de l'évolution sémantique qui s'est produite lors du passage du lat. rhombus aux mots romans qui en sont empruntés. Je ne veux pas entrer dans la discussion de ce point, mais je me permets de renvoyer à Siegmund Günther Die Lehre von der Erdrundung und Erdbewegung im Mittelalter (Halle, 1877), p. 342, qui me paraît être bien plus près de la réalité.

SACCADE. — En rédigeant l'article saccus, je suis arrivé à la conclusion que l'anc. fr. sachier « tirer du fourreau (l'épée, etc.); tirer violemment, arracher, ôter » aussi bien que l'esp. sacar sont des dérivés de ce subst., contrairement aux vues qu'expose M. C. Puisque l'article paraîtra dans un délai assez proche je peux renoncer à anticiper ici mon argumentation. Je me bornerai à quelques réflexions sur saccade. Il n'est pas nécessaire de faire appel pour ce mot à l'espagnol, le suffixe -ade étant assez fréquent en français dès le xve s. pour qu'il ait pu servir à former de nouveaux mots (v. p. ex. ruade). C'est un dér. du verbe saquer, non pas au sens de « tirer », comme le dit BlWb, mais au sens de « secouer ». Ce sens provient de l'anc. fr. sachier « tasser comme dans un sac ». On remplit un sac en le secouant souvent et en le soulevant un peu pour le laisser retomber, de sorte que le contenu se tasse et prend peu de place. Dans les patois, le verbe est encore très répandu avec des acceptions qui sont très proches de cette signification première; comp. p. ex. verdch. saquer « blottir du foin, des pommes de terre, etc., dans des coins », sav. sacâ « secouer un sac plein de noix, etc., pour en tasser le contenu ». Le sens de « secouer, bousculer » (en général et sans rapport avec le remplissage d'un sac) est né d'une extension du sens « tasser (un sac) »; il est attesté fréquemment dès le XIIIes, et très répandu dans les patois. Le franç, saccade veut dire d'abord (dès 1534) « brusque secousse que donne un cheval pour jeter bas le cavalier »; il est de toute évidence qu'il vient de saquer dans le sens indiqué ci-dessus. La signification inverse « brusque secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride » n'est attestée que depuis 1651.

saie. — La façon dont l'histoire de ce mot et celle de sayon sont présentées dans le BlochW ne correspond sûrement pas à la réalité. C'est ce ce qu'avait déjà démontré Paul Barbier dans les Proceedings of the Leeds Philosophical Society, 2, 331. C'est le français qui a emprunté ces mots de l'espagnol, et non l'inverse. L'article de P. Barbier est si soigné, comme du reste tout ce que publiait ce savant, qu'on regrette que M. C. ne se croie pas même obligé de le citer.

SALADE. — M. C. veut que le fr. salade soit emprunté de l'occitan salada. C'est tout à fait improbable. L'occitan salada n'est attesté qu'une seule fois, en 1495. Le fr. salade par contre se trouve dans une très longue série de textes, qui commence en 1419; voir, outre Gay, l'excellent chapitre sur la salade dans Buttin, Ch., Le Guet de Genève au xve siècle et l'armement de ses gardes (Genève, 1910, tiré à part de la Revue savoisienne, 1907-9). Que le premier a est dû à une modification d'un e est démontré par la forme bas-latine cellata attestée en 1417 dans un texte tiré de l'Archivio Camerale de Turin : Comptes des trésoriers de Savoie, voir Gay et Revue savoisienne, 50, 32, 1191. La forme cellata est la transcription latine de l'it. celata. Puisque dans le passage cité ci-dessus il s'agit d'un payement fait pour ces salades à un armurier de Milan, il est évident qu'en Italie celata existait dès 1417 et qu'il est donc de beaucoup antérieur à la date de 1516 donnée par M. C., et qui repose sur une information insuffisante, le mot étant attesté en italien assez souvent au xves., v. Buttin. Battisti-Alessio ont trouvé dans le bas-latin d'Italie celata dès 1350 (malheureusement ils ne donnent pas la référence). Dans Sella Glossario latino emiliano celata est donné pour l'année 1476, le diminutif celatina pour 1462. M. C. nous informe que cette sorte de casque aurait été inventée en Espagne au xives., mais il ne nous donne pas d'attestation

<sup>1.</sup> Libravit magistro Paganino de Mediolano, armario, pro precio trium *cellatarum* datarum p. prefatum Dominum nostrum Petro Bonivardi, Petro de Menthone et dicto Monbuyron, pro tanto.

La forme avec -e- revient dans un autre compte conservé à Turin, de 1434 : Libravit Babillano Cena de Janua... pro precio 12 celladarum de Janua verniciatorum... qualibet constante I ducato auri.

du mot celada ou celata pour cette époque, et c'est du mot qu'il s'agit ici, non de la chose. Les documents dont nous disposons actuellement parlent nettement en saveur d'une origine italienne. Ils tracent la route : qu'a suivie le mot : Lombardie-Piémont-Savoie-Bourgogne. La longue série d'attestations tirées par Buttin des archives de Turin et de celles du duc de Bourgogne nous renseigne amplement là-dessus. Reste à trouver l'origine de l'it. celata. Diez et Battisti-Alessio y voient un dérivé du verbe lat. caelare « ciseler »; seulement la salade, qui était souvent pourvue, il est vrai, de certains ornements (v. surtout Buttin, 85 ss.) n'était pas ciselée. Meyer-Lübke et M. C. le rattachent à celare « cacher », suggestion qui remonte jusqu'à Furetière. Il s'agirait donc d'un casque qui était 'caché', c'est-à-dire couvert par quelque chose d'autre 1. Aussi M. C. part-il d'un capellina celada. Mais cette expression ne paraît pas attestée, et, en outre, on ne voit pas comment cette épithète pourrait se justifier, M. C. ne nous disant pas de quoi la capellina aurait été couverte. L'explication que j'ai donnée dans l'FEW et dans le BlWb me paraît encore aujourd'hui la plus vraisemblable : le celata de l'Italie supérieure voudrait dire « voûté ». L'it. cielo s'emploie très couramment au sens de « voûte » (cielo d'una cava, d'un forno, etc.). Une expression du genre de cappellina celata (it. cappellina est déjà attestée au xive s.) aurait donc signifié « casque très bombé ». Cela s'accorde fort bien avec la définition que donne Gay « armure de l'homme de guerre presque sphérique », ainsi qu'avec l'illustration qui y est jointe (2,316). Il est peut-être permis de trouver une confirmation de l'étymologie par cielo dans le fait que le mot est écrit cielata dans des textes provenant de Sienne et datés de 1460: cinque cielate scoperte... quatro cielate (Angelucci, Inventario della Camera del Comune di Siena, dans Documenti inediti, 546, 547). Nous n'avons pas trouvé de cas où des formes ou des dérivés de celare fussent écrits avec-ie-, ce qui est normal, puisque le lat. celare avait un -ē-. Il est donc fort probable que la graphie cielata correspond à une prononciation par -ie-, ce qui est dans un parfait accord avec l'it. cielo, celui-ci ayant été prononcé longtemps avec -ie-.

sémillant. — Il n'y a pas de doute que M. Gamillscheg a vu juste quand il a rattaché cet adj. à l'ancien verbe semiller, dér. de semer, qui, il est vrai, n'est attesté que dans une signification secondaire. Mais la

<sup>1.</sup> Il est vrai que Furetière dit 'de l'italien celata, sic dicta quod ea caput indutus miles celetur'. Mais on ne voit pas comment le part. passé serait justifié par cette explication.

signification primitive se trouve dans l'anc. pr. semilhar « semer » qui se trouve chez les frères Bonis. En outre, dans un dérivé de semiller qui vit dans les patois de l'Ouest, l'évolution sémantique qui mène de l'idée de « semer » à celle qui est contenue dans sémillant est attestée à une étape intermédiaire importante : Orne esseniller « éparpiller », Pléch. osomiyo, bmanc. esmiyé « jeter au vent, éparpiller », hmanc. èsmiller, etc. Le part. prés. sémillant vient d'une signification secondaire du vérbe semiller, qui est employé dans les Miracles de Notre-Dame, 31,2425 comme verbe réfl., avec le sens de « se donner du mouvement ». Le moyen fr. semillon « agitation perpétuelle » s'explique aisément par la même évolution sémantique. Celle-ci s'avère ainsi si naturelle qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une explication par le lat. similia, comme le voudrait M. C.

sombre. — Pour expliquer cet adjectif M. C. voudrait partir du subst. essombre qu'il a trouvé dans Rutebeuf et auguel il donne le sens de « condamnation morale ». Il voudrait le ramener au lat. exumbris attesté dans des gloses avec le sens de « sans ombre ». De là serait venue la signification de « triste, mélancolique »; ainsi le sens concret serait dérivé du sens moral. Mais tout ceci repose sur une erreur d'interprétation : essombre, dans Rutebeuf, comme l'a déjà vu Godefroy, est loin d'avoir un sens moral; il signifie « jachère » (v. aussi Tilander, Remarques, 36) 1. Il n'est donc pas nécessaire de donner une fois de plus des arguments contre ce passage sémantique du moral au physique. L'aspect physique est attesté depuis 1374 dans l'expression sombre coup « coup qui ne cause pas d'effusion de sang, mais qui laisse un bleu sur la peau»; l'aspect moral date de l'époque de Montaigne. Je suis convaincu aujourd'hui que sombre est dérivé d'un verbe \*sombrer « donner de l'ombre » qui doit avoir existé à une époque prélittéraire et qui représente le lat. subumbrare (IVe s.). Des formes analogues vivent non seulement en espagnol, mais aussi dans le végliote sombreya « ombre », haut-eng. sumbrigva, etc. Le lat. sübümbrare a perdu ici son -b- intervocalique. Ailleurs il a été transformé sous l'influence d'autres mots, comme dans l'anc. prov. sotzombrar (sub > subtus) et solombrar (sol). On lira chez M. C. une autre façon de voir l'évolution de ces mots.

SOMBRER. — M. C. voit dans ce verbe un emprunt de l'esp. zozobrar.

<sup>1.</sup> Il y a d'autres erreurs d'information dans l'exposé de M.C. Ainsi il oppose la coupe sombre d'un bois à la coupe réglée, mais il confond les définitions de ces deux expressions.

Il se fonde pour cela sur un verbe franç. soussombrer que donne Jal. Mais Jal dit expressément que ce n'est qu'une 'transcription de l'esp. çoçobrar', donc un mot qui n'a jamais vraiment existé en franç.; aussi ne nous est-il donné par aucun document. C'est un mot fantôme. Quant à l'origine de sombrer je me permets de renvoyer au BlWbg. R. P. de Gorog dans son récent livre, The scandinavian element in French and Norman, propose un anc. nor. sumla «être emporté par les flots», attesté une fois en parlant d'une personne. Mais une origine noroise est en soi plutôt douteuse, parce qu'un verbe d'une telle importance dans la navigation n'aurait guère pu vivre si longtemps dans la langue française sans paraître dans les textes.

TAMIS. — Ce mot est regardé généralement comme d'origine gauloise. Il est vrai que Thurneysen, tout en reconnaissant que le suffixe -isium existait en celtique, avait déclaré que celui-ci n'offrait aucune possibilité d'expliquer le radical. Après lui, personne n'a plus essayé d'éclaircir ce dernier problème. Voilà ce dont M. C. s'autorise pour chercher une autre solution. Il se trouve que les plus anciennes attestations se rencontrent dans les langues germaniques : ce sont surtout l'ags. temesian « tamiser » (depuis le xe s.) et l'anc. haut-all. zemisa « son de blé » (les autres formes, comme le moyen néerl. teems « tamis », sont postérieures). M. C. se croit donc en droit de postuler un francique \*tamisi, lequel pourrait être en dernier lieu d'origine celtique ou préceltique, puisque le germanique n'offre aucune possibilité non plus d'expliquer le mot. M. C. croit que ce sont les Francs qui auraient introduit le mot en galloroman, tout en le tenant peut-être eux-mêmes des Gaulois, leurs anciens voisins. Son seul argument de quelque poids est qu'il croit pouvoir démontrer que dans les autres pays romans le mot n'existe que comme emprunt du français, et qu'en galloroman même les plus anciennes attestations proviennent toutes de l'extrême nord : « que toda la documentación de tamis y tamiser en francés antiguo proceda, con extraña unanimidad, de Picardía y de Tournai». Comment s'accorde avec cette assertion le fait que la première attestation de tamis se trouve dans la Chanson de Guillaume, dont l'auteur se sert du dialecte de l'Île-de-France, et dont le manuscrit a été écrit en Angleterre? En outre, le fait que tamis se trouve chez Deudes de Prades (Rouergue, vers 1220), montre qu'il est indigène aussi en occitan, puisqu'un mot technique comme celui-ci, qui avait peu de chances de figurer dans la poésie lyrique, ne pouvait être l'objet d'un emprunt à des poètes du Nord, mais venait directement du parler local. Reste l'Italie et le rhétoroman. Ici le mot est restreint à la Vénétie, au Trentin, à la Lombardie orientale 1, au Frioul, au ladin des Dolomites, à l'Engadine et à la Bregaglia. M. C. dit: « es el aspecto típico de un galicismo irradiado desde la capital veneciana ». L'adjectif 'típico' veut dire que c'est un cas parmi beaucoup d'autres; mais ceux qui, comme moi, n'en connaissent pas d'autres, auraient été reconnaissants à M. C. de nous signaler quelques exemples analogues. M. C. se croit autorisé à cette assertion par le fait qu'il ne connaît pas d'attestation de ce mot dans cette région avant 1759. Ce serait donc un emprunt fait au français vers cette époque. Or, M. C. paraît n'avoir consulté que les dictionnaires dialectaux de l'Italie supérieure, qui ne remontent pas au-delà du xVIIIe s. Quand on veut faire de la chronologie lexicale, il est indispensable de parcourir aussi les anciens textes. Je signale p. ex. à M. C. le subst. tamis « staccio » dans un texte de Trévise du xvie s. (AGl, 16, 329) ou le part. passé tamixato « stacciato » dans les Sette Savi (Venise, xve s., R 7, 51). Je pense qu'avec ceci toute la théorie de M. C. s'écroule. Il ne peut pas s'agir d'un emprunt du français; le mot doit être indigène dans la Lombardie orientale (ou le Frioulan?), d'où il s'est étendu, à une date très ancienne, à la Vénétie. De même en rhétoroman il doit être ancien pour les mêmes raisons. Mais il y a plus. Le tamis est un crible très fin, comme le sas (it. staccio, dér. de saeta). Les définitions données dans les dictionnaires des différentes langues parlent presque toujours d'un crible fin fait de crin. Comp. p. ex. le néerl. tems « een fijne zeef van haar (meestal paardehaar) ». Encore aujourd'hui les tamis se font en France le plus souvent en crin de cheval. Or, Pline, Nat. Hist., 18, 108 écrit cribrorum genera Galli e saetis equorum invenere; voir aussi Hoops Realexikon 4, 172, qui rappelle à ce propos l'anglosaxon hersyfe. Les Anglo-Saxons avaient donc deux termes, l'un emprunté du celtique, l'autre créé dans leur propre langue. De la même façon le type \*tamisium est concurrencé dès le Bas-Empire par saetaceum; aujourd'hui encore tamis et sas vivent côte à côte en français, tandis que les régions italiennes se sont décidées en général pour l'un ou pour l'autre. Que \*tamisium soit aussi un emprunt dans les langues germaniques se voit par le fait qu'il s'y étend le long de la frontière linguistique. Voir à ce sujet Th. Frings, Germania Romana, 163. On peut donc regarder comme sûr que \*tamisium est indigène en galloroman, dans l'Italie supé-

<sup>1.</sup> M. C. l'a trouvé seulement pour Brescia, mais Tiraboschi le donne aussi pour Bergame: tamis « staccio », tamis d « ventilare ».

rieure et en rhétoroman et que les langues germaniques voisines l'ont emprunté du roman. Reste à savoir d'où il vient en dernier lieu. Si les langues celtiques n'offrent aucun point de départ, il faudra penser à un emprunt que le gaulois aurait fait à une langue préceltique, solution à laquelle a pensé aussi M. C.

TÂTER. — Pour l'origine de ce verbe, qui revient dans la plupart des langues romanes, on a fait plusieurs propositions. Salvioni, suivi par Meyer-Lübke, avait pensé à un lat. vulg. \*tastare, lequel serait né d'un croisement entre tangere et gustare. Diez avait postulé un \*taxitare, fréquentatif de taxare « évaluer; tâter; railler ». M. Spitzer enfin avait opposé à ces hypothèses une origine par onomatopée, un tas-tas analogue à un tus-tus, lequel aurait donné l'occitan tustar « heurter ». M. C. penche fortement pour l'opinion de M. Spitzer. Ceux qui consultent fréquemment l'FEW savent que nous n'avons aucune aversion pour les innovations expressives et les onomatopées; dans ce dictionnaire les familles de mots expliquées de cette façon foisonnent. Mais j'avoue que pour tâter, comme du reste pour tustar, je ne crois pas pouvoir me ranger à l'avis de ces deux savants. Quand le latin connaît des mots qui sont phonétiquement et sémantiquement aussi près des mots romans que c'est le cas pour tâter et ses congénères, il me paraît difficile de les considérer comme étrangers les uns aux autres. M. C. donne deux arguments contre l'étymologie par \*taxitare. L'un serait que le simple taxare au sens de « toucher fortement » ne serait qu'une fiction d'Aulu-Gelle. Il est vrai que les écrivains ne l'emploient pour ainsi dire jamais, excepté dans un sens plutôt technique chez les Gromaticiens (vie s. : terminus taxatus a ferro, ce qui désigne la limite entre les bornes polies et celles qui ne sont pas travaillées, éd. p. 342-345, etc.; v. Lachmann-Rudorff, Feldmesser, 2, 274) 1. Mais il me semble arbitraire d'en conclure que le mot n'a rien à faire avec tangere et d'en faire un emprunt au grec τάσσω, opinion émise autrefois par Postgate, IF 26, 177 et admise avec des réserves par Ernout-Meillet (voir maintenant Walde-Hofmann). Comp. aussi le lat. taxim « en touchant », attesté depuis le 1er s., et taxat : tangit dans les Gloses. D'autre part, si le type \*taxitare suffirait pour le fr. tâter et l'it. tastare (comp. tosco < toxicum), il est vrai, comme le dit M. C., que d'autres régions romanes n'auraient peut-être pas procédé à une si rapide expulsion de la voyelle de l'antépénultième. Reste l'hypothèse de Bloomfield et Salvioni, à laquelle M. Spitzer

<sup>1.</sup> Communication du Thes LL.

avait objecté la difficulté d'un croisement entre un verbe de la 3° conjugaison et un autre de la 1<sup>re</sup> conjugaison. Mais un croisement entre taxare (au lieu de tangere) et gustare ne rencontre plus cette difficulté, et il est bon de se rappeler à ce propos que Maurice Bloomfield déjà, dans IF 4, 70, avait proposé un croisement entre taxare et gustare. Reste l'objection sémantique que M. C. fait en ces termes : « tangere y gustare no eran sinónimos, y por lo tanto no podían cruzarse : tales cruces de vocablos que significan cosas distintas sólo han existido en la mente de los filólogos, tal como los centauros o hipogrifos han vivido sólo en la imaginación de los poetas.» Pourtant, au risque d'être relégué parmi les poètes, nous devons dire que les deux sensations du toucher et du goûter nous semblent si proches l'une de l'autre qu'il est naturel qu'elles se confondent dans l'esprit de certaines gens: la sensation du goût se produit par le contact des boissons, etc., avec la langue, comme les sensations tactiles proviennent du contact des doigts avec les objets. On se demande ce que M. C. va faire du cat. tastar « goûter » (très ancien, puisque le subst. tast « sens du goûter » est attesté dès le xive s., RF 23, 250), s'il ne veut pas reconnaître cette possibilité. Les attestations des représentants de \*tastare au sens de « goûter » sont si nombreuses en français, en occitan, dans l'Italie supérieure, que je renonce à les citer ici. Je me borne à relever quelquesuns des nombreux cas dans lesquels les deux sensations sont encore désignées par le même verbe : mars. tastar « sonder, toucher, palper; essayer si une chose est bonne à manger», mdauph. tastá « toucher, palper; déguster », Lallé tastar « goûter », a tastas « à tâtons », Mauriac tastá « tâter, manier; goûter », Vinz. tâtá « tâter; goûter », lim. tatar, blim. tostá, béarn. tastá. Et de nos jours, un compagnon du taste-vin ne dit-il pas : « tâtez-moi de ce Beaujolais et vous m'en direz des nouvelles? » Comparez aussi sastá « gustare un cibo » dans les Vallées bergamasques (saggiare + tastare) d'après Tiraboschi. La solution la plus naturelle du problème de tâter nous semble donc résider en un croisement de taxare avec gustare.

TIMON. — La forme *tīmo*, dont proviennent les formes romanes, à côté du lat. class. *tēmo*, reste difficile à expliquer, même après les efforts faits par M. C. Mais il faudrait pour le moins biffer l'astérisque devant *timo*, puisque cette forme est attestée chez Epiphanius (vers 500) et ailleurs.

TIRER. — Ce verbe, qui vit dans toutes les langues romanes, excepté le roumain et le dalmate, a été l'objet de nombreuses tentatives d'expli-

cation. M. C. hésite entre le verbe germanique qui correspond au goth. dis-tairan « déchirer », anc. haut-all. zëran, all. mod. zehren « détruire, consumer » (étymologie proposée par Diez) et une explication par le subst. tyrannus, laquelle il a puisée en la déformant dans le BlWb. Mais heureusement il avoue ne croire au fond ni à l'une ni à l'autre. L'origine du verbe lui reste énigmatique. M. C. part de l'axiome qu'un verbe du type de tirer serait indigène dans chacun des pays romans, que sa grande extension géographique ne serait pas due à des emprunts que les langues romanes auraient faits à l'une d'entre elles. Seule l'étymologie germanique ci-dessus mentionnée satisferait à cette exigence, puisque chacun des pays romans qui possèdent le mot aurait pu le recevoir du peuple germanique qui l'avait envahi. Mais on ne voit pas comment la voyelle č du verbe germanique aurait pu devenir i. Il est vrai que M. C. suppose, pour les besoins de sa thèse, qu'il y a eu un dialecte germanique qui aurait changé le ĕ en i dans cette position. Mais puisqu'aucune langue, aucun dialecte ou sous-dialecte germanique ne montre la moindre trace d'une pareille évolution, cette supposition reste inacceptable.

Si le verbe n'a passé dans les langues romanes ni d'une langue préromane, ni du latin, ni du germanique, il est évident qu'il est né dans l'un des pays romans et qu'il en a été emprunté par les autres. Que chaque langue romane l'ait créé indépendamment et de toutes pièces est sûrement à exclure. Dans ces circonstances la chronologie a la parole. A ce sujet il faut dire d'abord qu'en bas-latin un verbe tirare n'apparaît que très tard, beaucoup plus tard que dans les langues romanes et très rarement. C'est que dans le sentiment de ceux qui écrivaient en latin tirer correspondait à trahere et que ceux-ci n'avaient aucune raison pour préférer au verbe latin ce nouvel intrus. En espagnol, il est attesté une seule fois au XIIe s., dans le Cid, ensuite au XIIIe s. (Berceo). En Italie le verbe n'est attesté que depuis 1270 environ, le dér. tirellum « tortura della corda » en 1250. En galloroman, tirer remonte au XIe s. (Roland pour le français, la Sainte Foy pour le provençal). La chronologie parle donc nettement en faveur d'une origine galloromane. Il est remarquable aussi que d'abord le sens est seulement « retirer, faire sortir une chose d'une autre où elle était engagée » : Cid al tirar de la lança en tierra lo echó « en retirant la lance... »; Roland 2283 en cel tirer (scil. l'espee) » en tirant l'épée de la main ou de dessous le corps de Roland »; Sainte Foy 386 Levan la 'n pes del fog tiran «... en la tirant du feu ». C'est là en galloroman le sens le plus anciennement attesté, avec celui de « arracher

la parbe, les cheveux ». Ce verbe s'employait donc à la place de *traire* quand il s'agissait d'une action exprimée avec une forte nuance affective ou d'une action subite qui demandait de la force et de la présence d'esprit. Tout d'abord très expressif et d'un emploi restreint à un sens, *tirer*, dans les siècles suivants, déloge *traire* successivement de presque toutes ses positions. Quand, au XIII<sup>e</sup> s., il arrive en Italie, il a déjà un champ sémantique assez étendu.

La première fois que je me suis occupé de tirer, c'était en 1930 dans le séminaire roman de Leipzig, où un de mes étudiants fit une conférence sur le célèbre essai de Gilliéron sur traire, en suite de quoi j'expliquai à mes auditeurs ma manière de voir l'origine de tirer, celle qui se trouve exposée dans le BlWb: 'Probablement réduction de l'a. fr. martirier « martyriser », aussi « torturer (en général) ». Une des tortures les plus fréquemment infligées était la dislocation des membres. Le nom habituel du bourreau au moyen âge, tiranz (du latin tyrannus) ayant la même désinence que les part. prés., on pouvait voir dans le part. prés. de martirier, martirant, un comp. de ce tiranz avec l'adv. mar « malheureusement » (du latin mala hora « à la mauvaise heure »). A la suite du part. prés. le verbe entier pouvait être senti ainsi, de sorte qu'un simple tirer s'est finalement détaché de ce verbe'. — Un peu plus tard (1932) G. Serra publia dans Dacoromania, 5,437 un article, dans lequel il ramène tirer à un verbe latin non attesté \*martyrare. M. C. ne pouvait pas savoir que l'exposé du BlWb est antérieur à l'article de Serra et indépendant de celuici. Il est donc tout naturel qu'il croie que je dois ma solution du problème à G. Serra; il ne pouvait voir dans mon article du BlWb qu'une modification de celui de G. Serra. Il lui semble qu'elle vaut encore moins que celle de Serra, qu'il rejette (Wartburg empeora todavía la idea de Serra...). Ma solution se distingue pourtant nettement de celle de G. Serra, et surtout sur deux points. Je ne pars pas d'un latin hypothétique \*martyrare, mais de l'ancien français martirier, martirer. D'autre part, tandis que pour Serra le verbe \*martyrare seul était en jeu, je pense que la décomposition de martirer en mar tirer (ou mal tirer) a été suggérée par le fait qu'il y avait à côté en anc. franç. le subst. tiranz « bourreau » (< tyrannus) et qu'une des tortures les plus fréquemment infligées était la dislocation des membres, qui se faisait en tirant sur les bras et sur les jambes. Le tirant étant celui qui appliquait ces tortures, martirer pouvait être entendu comme étant un composé de l'adverbe mar (ou mal). On peut imaginer p. ex. que le torturé, dans sa douleur, s'écriait : com martires, tiranz ! « comme tu tourmentes, bourreau ». La présence de tirant entraînait la décomposition de martirer qui s'est étendue aux autres formes du verbe et a abouti à la création du verbe indépendant tirer.

Or, M. C. pense aussi à une origine de tirer à partir de tyrannus, dont le représentant en anc. franç. présentait l'aspect d'un part. présent. Il m'emprunte cette idée, mais en la présentant comme de son cru, puisque dans tout son article il ne souffle mot du rôle que tiranz joue dans l'explication que j'ai donnée dans BlWb. Il accepte l'idée générale que le verbe tirer doit son origine à l'activité du bourreau, mais il fait si de martyrer parce qu'il s'obstine à croire que le type tirare est indigène en espagnol et en italien où on ne trouve pas l'équivalent de martyrer. L'idée de M. C. que tyrannus seul est à l'origine du type tirare est très critiquable. Prétendre qu'un verbe s'est formé à partir d'un subst. dont la terminaison est identique avec celle des part, prés., c'est attribuer à cette forme du verbe un pouvoir qu'elle n'a certainement jamais eu 1. Quand M. C. nous aura montré un cas parallèle, nous pourrons nous remettre à examiner cette question. Dans la façon dont j'envisage la genèse de tirer il s'agit de tout autre chose, puisque le verbe martirer est déjà là, avec toutes ses formes, et qu'il s'agit seulement de comprendre ce verbe autrement, d'en changer l'analyse. C'est bien le cas de dire ' Corominas empeora la idea de Wartburg '.

Puisque le point de départ est l'anc. franç. martirier, il importe de trouver l'origine de ce verbe. Pour M. C. c'est un latin médiéval martyriare, que je ne trouve attesté nulle part, mais qu'il dit avoir rencontré, malheureusement sans nous donner les renvois indispensables. Quand on réunit les matériaux dont nous disposons pour cette famille de mots, il est hors de doute que martirier est de formation française. Le lat. martyrium a été emprunté sous les formes martyrie, martire (aujourd'hui martyre). De ce subst. a été dérivé le verbe martirier, martirer. M. C. rejette l'idée que l'origine de tirer est dans ce verbe, parce que nous n'avons jamais \*tirier.

Or, cette objection porte sûrement à faux. Dès avant 1120 le subst. martirie était devenu martire, puisqu'il rime avec deduire, ocire dans le 'Compuz' de Philippe de Thaon (v. 539, 831, 1612; de même Gaimar

<sup>1.</sup> Il y a bien le subst. *courtisan* qui a joué un rôle dans la création du verbe *courtiser*. Mus sa force inductrice s'explique par le fait qu'il était entouré de toute une famille de mots dont le chef était *la cour*.

2222 et Wace). Il s'agit ici d'un phénomène qu'on observe à cette époque dans tous les mots empruntés du latin et se terminant en -ie. Dans les mots dont la voyelle accentuée est autre que i, le i de la terminaison rentré dans la syllabe précédente se lie en diphtongue avec cette voyelle; mais quand celle-ci est elle-même un i, il ne peut en résulter qu'une fusion des deux i. Voyez dans le même 'Compuz' au vers 27 necessaire en rime avec faire. Cela montre qu'au vers 36 necessarie n'est qu'une graphie latinisante pour necessaire. De même la rime sagittaire : traire (v. 1403) montre que armaries : sagittaries au vers 1727-8 est à lire armaires: sagittaires. Le 'Compuz' est un terminus ad quem pour cette évolution, et personne ne peut dire si ce phénomène n'était pas déjà vieux de cent ans à l'époque de Philippe de Thaon, alors que l'écriture s'efforçait toujours de souligner le rapport avec le mot latin. Les deux formes doivent avoir coexisté pendant assez longtemps, puisque Guernes dans sa 'Vie de saint Thomas 'emploie aussi bien martirie que martyre. Chez Wace le verbe est aussi assuré par le vers sous les deux formes martirier et martirer. Il doit s'agir d'une forme martirier employée par les gens d'Église, qui avaient toujours devant eux le lat. martyrium, et d'une forme plus populaire martirer. Celle-ci peut avoir été en usage depuis assez longtemps déjà. Le fait que tirer est attesté 40 ans plus tôt que le subst. martire, dont est dérivé martirer, n'est donc pas une objection grave pour notre manière de voir. Les formes populaires martire et martirer, qui réduisaient cette terminaison tout à fait insolite -irie à -ire peuvent avoir existé bien longtemps avant le 'Compuz', où elles ont trouvé leur première attestation.

Si je pense que l'origine de tirer est à chercher dans le galloroman, il reste à savoir si c'est le français ou le provençal qui l'a créé. Au sens le plus ancien « tirer une chose hors d'une autre » (all. herausziehen) il est plus ancien en anc. prov., puisqu'il se trouve dans la Sainte Foy (vers 1050), tandis qu'en anc. franç. il faut attendre la Chanson de Roland (vers 1080). Mais cet écart de temps est négligeable, vu la rareté des textes de cette époque, et il ne permet pas de conclure. Le tirar de la 'Sainte Foy' pourrait très bien être emprunté déjà du franç. Mais il y a un autre fait qui parle nettement en faveur du français : pour le verbe dérivé de martirie (anc. fr.) ou martiri (anc. prov.) une forme en -ar au lieu de -iar n'est pas attestée en anc. prov. A partir de 1200 environ l'anc. prov. possède une forme marturiar, au xive s. seulement martiriar, mais aucun texte ne trahit l'existence d'un \*martirar. Il est donc évident que, si tirer

est né d'une décomposition de martirer, seul le galloroman septentrional peut en réclamer la paternité.

Il reste une dernière question : faut-il supposer, entre martirer et tirer, une étape intermédiaire \*maltirer ou non? En 1930, je présentai à mes étudiants les deux évolutions comme également possibles ; pour G. Serra, qui n'avait pas pensé à l'adverbe anc. franç. mar, la dissimilation en \*maltirer était une supposition nécessaire. Aujourd'hui encore je pense qu'il serait difficile de se décider sans hésitation pour l'une des deux possibilités. Mais puisque mar est un adverbe si fréquent en anc. franc., qu'il a une valeur expressive beaucoup plus forte que mal et qu'il est souvent employé dans des expressions exclamatives, il me semble très probable que c'est de martirer directement qu'est né tirer.

Il est nécessaire de résumer en quelques phrases le résultat de ce long article : l'idée de M. C., proposée par lui avec de forts doutes, que tirer pourrait s'être formé autour de tiranz « bourreau » senti comme part. prés. me semble inacceptable. Celle de G. Serra, qui croit qu'un \*marty-rare, non attesté, aurait subi une dissimilation et aurait été décomposé en mal + tirer tient trop peu compte des réalités. Seule tient debout, à mon sens, celle que j'ai émise oralement en 1930 et publiée en 1950, que le point de départ est l'anc. franç. martirer et c'est seulement grâce au rôle de catalysateur qu'a joué tiranz qu'un verbe tirer a pu naître de martirer. Je n'ai point de tendresse pour cette étymologie et je l'abandonnerai volontiers le jour où quelqu'un prouvera — comme deux fois deux font quatre — que l'anc. prov. et l'anc. esp. tirar, ainsi que l'it. tirare sont indigènes.

TIRETAINE. — M. C. accepte l'explication de ce mot qui a été donnée par M. Gamillscheg. Ce serait un dérivé de l'anc. fr. tiret « sorte d'étoffe précieuse ». M. Gamillscheg n'avait pas expliqué le suffixe -aine. M. C. voit dans ce suffixe le fém. du suffixe -ain, qui aurait servi anciennement à désigner les tisserands qui fabriquaient le tiret; ceux-ci se seraient appelés tiretiers ou tiretains, et de ce dernier aurait été dérivé tiretaine. On comprend fort bien comment s'est formé tiretier sur tiret. tiretain, par contre, serait formé comme p. ex. chapelain et châtelain; seulement, dans la série des subst. en -ain, il ne s'agit jamais d'une personne qui fabrique l'objet en question (la chapelle, le château). On ne voit donc pas comment on pourrait justifier morphologiquement un tiretain. En outre, M. C. cite bien des textes pour tiretier; il n'en donne pas pour tiretain, et pour de bonnes raisons: c'est que ce mot est introuvable dans les documents.

Jusqu'au moment où M. C. nous aura dit où il l'a trouvé, nous sommes obligés de penser que le mot a été inventé par lui de toutes pièces pour les besoins de sa thèse et sans qu'il ait averti le chercheur qu'il s'agit d'une forme supposée. Il existe bien un bas-latin tiretanius, mais le texte cité par Du Cange montre qu'il s'agit de la latinisation d'un fr. tiretanier, non pas d'un \*tiretain. Du reste, même si celui-ci existait, la façon dont on en aurait tiré un fém. tiretaine pour désigner l'étoffe fabriquée par les prétendus \*tiretains aurait eu besoin d'un mot d'explication; pour M. C. ce problème ne semble pas avoir existé. Tout l'édifice construit par M. C. tombe donc en ruines. Reste à trouver comment tiretaine est né. Je pense que le point de départ est un autre nom d'étoffe très connu, se terminant en -aine. Ce ne peut être que futaine. tiretaine a donc été dérivé de tiret sous l'influence de futaine, à peu près comme, d'après les noms de métiers en -eur, on a transformé le laman du xive s. en lamaneur au xvie s.

TRÉMIE. — Il existe deux propositions étymologiques pour ce mot, qui vit dans toutes les langues romanes excepté le roumain : it. tramoggia, etc. Avant Diez déjà on avait pensé au lat. trimodia « mesure qui contient trois muids » (comp. de tres et modium « muid »). Mais Diez aurait préféré voir dans l'it. tramoggia un composé de tremare, un \*tremamoggia, qui se serait réduit par la suite en tramoggia. Le point de départ sémantique serait dans le fait que la trémie est dans un continuel mouvement de va-et-vient, que sa fonction est, pour ainsi dire, de trembler. Meyer-Lübke était revenu à trimodia, et il a été suivi de tout le monde. M. C., qui trouve que 'el aspecto semántico no fué nunca el fuerte de Meyer-Lübke' , revient à l'étymologie de Diez, en la modifiant quelque peu. Il propose de voir dans trémie, tramoggia, etc. les représentants d'une phrase impérative créée en latin vulgaire : treme, modium « tremble, oh muid » (allusion au muid de blé qu'on vient de verser dans la trémie). Je ne pense pas que beaucoup de romanistes se décident à accepter une aussi étrange composition. M. C. cherche à appuyer son étymologie par une comparaison avec des mots comme mariposa, abrojo, andarrío. Mais dans abrojo « chardon, etc. » il s'agit d'un avertissement donné à une personne: 'ouvre l'œil pour éviter de te faire piquer'; andarrio « berge-

<sup>1.</sup> Jugement qui fait un contraste éclatant avec celui par lequel le vénéré maître de M. C., Jakob Jud, commença sa célèbre étude sur le franç. son : ' die von Meyer-Lübke mit glücklichem Wurf zum ersten Mal versuchte zusammenfassende Darstellung der beim Dreschen verwendeten Geräte '.

ronnette » veut dire « va à la rivière ». Dans abrojo et andarrío ni -ojo ni -río ne sont des vocatifs! Comme dans abrojo le subst. contenu dans la composition de lavamanos, quitasol, etc., est accusatif. Seul, mariposa contient un vocatif: María, pósate. Mais ici il s'agit d'un être vivant, voire même personnifié, auquel on peut bien adresser un ordre. Mais qu'un meunier adresse un ordre à un muid de blé semblera étrange. Aussi M. C. ne doit-il être très sûr de son explication puisqu'il nous laisse généreusement le choix entre cet impératif-vocatif bizarre et un croisement entre deux mots qu'il invente: tremella, dérivé de tremere, qu'il donne sans astérisque, bien qu'il soit introuvable dans les lexiques latins 1, d'une part, et un dér. de modium créé d'après M. C. dans le latin d'Asturie \*modiaeca (astur. moxega, etc.) de l'autre. Du reste, pour justifier ce \*modiaeca, il est forcé de partir d'un fém. lat. modia, qu'il laisse de nouveau sans astérisque, bien qu'il ne soit pas attesté. \*tremella et \*modiaeca se seraient croisés par la suite pour former un \*tremodia.

Voyons maintenant comment M. C. combat l'étymologie par trimodia. Il dit que le changement de sens de « mesure de trois muids » à « trémie » aurait été attribué à une certaine ressemblance des formes des deux récipients, et que c'est ainsi que Meyer-Lübke l'avait sûrement entendu. Du reste, plus loin, M. C. fait appel lui-même à cette ressemblance pour pouvoir introduire son \*modiaeca. Seulement, pour trimodia il ne veut pas qu'on l'invoque. Voici pourquoi : ' no hay dato alguno que compruebe este traslado semántico en latín [y en a-t-il pour \*modiaeca?], y realmente sería extraño. ¿ Por qué se habría comparado la tolva con una medida precisamente de tres fanegas, y no de dos, de una o de cuatro? Además tres fanegas son mucho para caber en una tolva '. On n'en croit pas ses yeux en lisant cette argumentation. Comme si une ressemblance des deux formes ne pouvait pas très bien suffire comme cause de cette extension sémantique, sans qu'il y eût besoin d'une identité exacte du contenu des deux récipients! Chacun de nous peut citer de nombreux exemples où il a suffi d'une ressemblance de forme pour faire donner à un objet le nom de tel autre objet sans que les sujets parlants se soient souciés de leur grandeur. Et puis on se demande si M. C. a ouvert son

<sup>1.</sup> Ce qui est souvent très gênant dans l'examen des étymologies de M. C., c'est que tantôt il met un astérisque aux formes dont il ne fait que supposer l'existence, tantôt il omet cet astérisque. Le lecteur croit alors avoir affaire à une forme réellement attestée, et seulement après de longues et vaines recherches il finit par se convaincre que M. C. l'a induit en erreur.

dictionnaire latin quand il a écrit ces lignes : comment le latin aurait-il fait pour donner à la trémie le nom d'une mesure comprenant deux muids ou quatre? En latin modius est flanqué de trois composés, qui sont semodius « un demi muid », decemmodia « mesure de dix muids » et trimodia. Il n'y a de composé ni avec duo ni avec quattuor, etc. Est-ce que le latin aurait dû créer exprès un autre composé encore pour satisfaire aux exigences mathématiquement rigoureuses de M. C.? Des trois mots qui s'offraient à celui qui, partant de la ressemblance entre une mesure de blé et une trémie, employait le nom de celle-là pour désigner celle-ci, trimodia avait certainement le plus de titres, plus même que le \*modiaeca de M. C. Personne ne niera qu'en soi il soit possible de dériver un subst. avec le sens de « trémie » d'un verbe voulant dire « trembler » ou « sauter ». M. C. a raison de citer à l'appui p. ex. l'angl. hopper, dérivé de to hop « sauter ». Mais on sait que des noms de récipients ont aussi servi à désigner la trémie, comme le vaudois eykriñ (< scrinium, AGl, 11, 342) ou le gascon korbet (FEW, 2,1180 a), ou enfin le \*modiaeca introduit par M. C. lui-même. Reste un certain nombre de formes dont la terminaison ne se laisse pas ramener à celle de trimodia. A côté des formes treumia, tremœa, tremuia, qui reflètent l'anc. fr. tremuie et tremie, Du Cange donne encore un bas-latin tremula i et tremellum. M. C. y ajoute le suisse all. trimelle, le néerl. tremel et le frioul. tramuele. Il voudrait les expliquer par un lat. tremula et par \*tremella (vide supra). On se demande par quel tour de force il pourrait expliquer ainsi phonétiquement la forme frioulane, pour laquelle Meyer-Lübke invoque, sûrement avec raison, l'influence du frioul. muele « meule » (< mola), influence qui se fait sentir aussi dans certaines formes galloromanes, comme tremulo à Ossau. Le néerl. tremel (depuis le xvie s.) a déjà été expliqué par Franck-van Wijk comme une déformation tardive de trémie; de même que le bas-lat. tremellum ne se trouve que dans le texte écrit en Angleterre. Le suffixe -el est sans doute ou bien le suffixe germanique fém. -(i) $l\bar{o}(n)$  (ags. sceafl, féol, anc. haut-all. scûfla « schaufel », fîhala, etc.), ou bien le suff. germ. masc. -ila (ags. scýtel, býtel, anc. haut-all. zugil, sluzzil, etc.), qui servaient tous deux à former des mots désignant des outils. Des formes du moyen-haut-allemand attestées dans des textes alsaciens nous

<sup>1.</sup> Ce tremula, daté de 1194, provient de Château-Vilain (Haute-Marne). Je suis sûr que même M. C. ne pense pas à une conservation de l'adj. latin. Il doit s'agir ou bien d'une erreur de graphie pour tremuia ou bien d'une tentative du scribe de rattacher étymologiquement le mot de la langue vulgaire à l'adj. latin.

montrent par quelles étapes le mot français a passé pour aboutir à une forme semblable : nous y trouvons d'abord une forme trimeie empruntée presque telle quelle du français, mais qui devient ensuite trimmel. Les formes du Valais allemand trimmere, etc. (v. Stäheli, 27) ont un -r- qui répond aux formes *entramuira*, etc. du Valais français. Le suisse allemand trimélle (Zurich, Argovie), il est vrai, est accentué sur la 2e syllabe, ce qui ne peut guère s'expliquer que par un emprunt à une forme galloromane 1 avec changement de suffixe en -elle. Il doit s'agir d'une forme régionale pour laquelle toute attestation nous manque. Une adaptation toute semblable s'est du reste produite dans de nombreux parlers galloromans, qui ont transformé trémie en trémoire, le rangeant ainsi parmi les nombreux noms d'outils formés avec -atoria. Ces formes en -el et le baslatin tremellum sont donc tout simplement des adaptations de trémie dans des parlers germaniques. Puisque l'ags. connaissait aussi le suff. -ila, il peut avoir existé un ags. ou moyen-angl. \*tremel, emprunté avec changement de suffixe d'un représentant de trimodia. Ce n'est qu'en méconnaissant tous ces faits qu'on peut se hasarder à vouloir rattacher les formes citées dans cet alinéa à l'adj. lat. tremula ou à son 'diminutif' inventé — \*tremella.

On comprendra peut-être qu'au lieu de descendre dans les profondeurs de la pensée de M. C., nous préférions nous en tenir à la 'superficial etimología de Meyer-Lübke'.

est le même mot que le néerl. tengel « latte; agrafe »; seulement, pour lui le mot néerl. est emprunté du franç. tringle (d'abord tingle), tandis que pour tous ses prédécesseurs c'était l'inverse: 'es extraño que Thomas y sus imitadores [Meyer-Lübke, Gamillscheg, BlochW] no hayan advertido lo que salta a la vista: que el préstamo se produjo en dirección contraria a lá que ellos suponen'. Voici ses arguments: 1) 'lo sugiere así la vacilación del neerlandés entre tengel y tingel'; 2) 'refuerza esta impresión el completo aislamiento y esterilidad del vocablo en neerlandés'; 3) 'lo prueba en forma concluyente la fecha reciente de esta palabra en el idioma: todavía no figura en Kilian (fin s. xv1)'. A quoi il y a à répondre ceci: 1) si M. C. avait consulté une grammaire historique du

<sup>1.</sup> Ou italienne? Mais dans les dictionnaires patois de l'Italie supérieure on ne trouve que des représentants non altérés de *trimodia*. Il doit s'agir d'un emprunt relativement tardif, qui a son parallèle dans *skabelle*, empr. ou du galloroman ou de l'italien (lt. *scabellum*).

néerlandais, p. ex. celle de van Loey (II, §§ 9 et 15), il aurait appris que le -i- est souvent changé en -e-, dans la position dont il s'agit dans tengel, ainsi avec -e- au lieu de -i- drencken, dwengen, ontsprengen, sengen, sencken, stencken, en revanche avec -i- au lieu de -e- ghedincken, inckel, etc., tous mots indigènes s'il y en a; 2) en général les mots purement techniques produisent rarement des familles de mots aussi abondantes que les mots qui appartiennent à la langue de tout le monde; malgré cela le Middelnederlandsch Woordenboek atteste les composés tengeliser, tingeliser tengelspiker, tingelspiker, tengenagel; 3) ces composés attestent le mot néerl. tengel dès 1317, donc avant la première attestation du mot français et deux siècles et demi avant la date que donne M. C. pour le mot néerl. Peut-être M. C. aurait-il bien fait de penser que l'un ou l'autre des 'imitateurs' de Thomas pouvait avoir eu l'idée de pousser plus loin ses recherches sur ce mot que ne l'avait fait ou que ne pouvait le faire Antoine Thomas, mais que, n'ayant trouvé qu'une confirmation des vues de Thomas, il n'a pas jugé utile de s'étendre davantage là-dessus, tout le monde n'étant pas aussi prolixe et bavard que certains étymologistes. De toute façon on ne peut s'empêcher de s'étonner que M. C. ait osé se prononcer sur l'origine et l'histoire du néerl. tengel sans consulter 1º ni une grammaire historique du néerlandais (!), ni 2º le Middelnederlandsch Woordenboek (!), ni 3° le Supplément à Franck-van Wijk, Etym. Woordenboek, que van Haeringen a publié en 1936 (!) et dans lequel celui-ci profite de la publication des parties du Middelnederlandsch Woordenboek que Frank-van Wijk n'avaient pas encore pu connaître.

virer. — M. C. soutient et développe longuement l'idée émise jadis par Thurneysen et reprise par M. Hubschmied, dernièrement aussi par M. Hubschmid, que virer représente un verbe \*vīrare, qui serait né du même radical que le subst. lat. vĭria « anneau », d'origine gauloise. Dans le BlWbg je maintiens les vues exposées dans le BlWb. L'article vibrare de l'FEW étant déjà imprimé et devant paraître sous peu, il n'est pas nécessaire de revenir ici sur cette controverse. Toutefois je me permets d'ajouter ici quelques remarques complémentaires concernant vibrare, tandis qu'il n'est pas nécessaire de parler de viria, puisque j'ai déjà dit dans l'article cité pourquoi ce radical celtique me semble très improbable comme étymon de virer. M. C. rappelle avec raison que le lat. vibrare avait à l'origine certainement un i bref. Il cite un vers où la mesure demande un vibrare, et il y en a encore d'autres. Seulement, le nombre des vers où vibrare a ī est relativement plus grand que chez d'autres mots

où une voyelle brève est suivie de muta + liquida. Ajoutez à cela que la signification spéciale relative au maniement des armes que le mot avait en latin classique, se continue telle quelle en anc. fr. <sup>1</sup>. Ces deux faits m'ont fait penser que j'étais sur la bonne piste, malgré les difficultés très réelles qu'avait signalées M. C. C'est pour cela que je me suis adressé à mon collègue Alfred Bloch, lequel me signala par la suite où il fallait chercher l'origine de cette transformation du vocalisme de vibrare.

voguer. — M. C. met en doute, sans en nier péremptoirement la possibilité, l'étymologie par un anc. bas-allemand \*wogon, proposée jadis par Diez et par Braune, Mais ses doutes ne sont guère justifiés. Il est vrai qu'en allemand le verbe wogen n'est attesté que depuis le xvie s., et qu'antérieurement sa forme était wagan. Vidos, dans Neophilologus 27, 183, avait donné un cas analogue en anc. bas-all., le subst. worold « monde, ère», pour warold. Mais ce parallèle a peu de valeur, parce que worold n'est attesté qu'une seule fois et que, la forme normale de l'ancien saxon étant werold, il s'agit là tout au plus d'un changement de we- en wo-. Mais M<sup>II</sup>e Veronika Günther me signale un assez grand nombre de cas où wa- est en effet devenu wo- en moyen bas-all. (wot pour wat, dès 1292; wondages « autrefois », pour wandages; won « quand » pour wan; wonne, pour wanne). On n'est donc pas trop hardi de supposer que ce phénomène phonétique de wa- en wo- est très ancien en anc. bas-allemand. Un \*wogon en anc. bas-all. est donc parfaitement possible. La forme avec vo- apparaît du reste dès 1049 dans une bulle pontificale donnée à l'abbaye de Stavelot, qui contient le dérivé vogatium super fluvium Ligerim « praestatio ab iis qui super fluvium navigant exsolvenda ». Il est vrai qu'il s'agit de la Loire, mais le mot est attesté ainsi ou bien pour la région de la Loire ou pour la Wallonie. Il doit être arrivé sur le territoire galloroman par la navigation maritime ou par la navigation fluviale. Dans les deux cas il est visiblement d'origine bas-allemande. La plus ancienne attestation de voguer est dans le meilleur manuscrit de Villehardouin. Il est donc exagéré de la part de M. C. de mettre en doute l'existence de voguer chez cet auteur. En Italie le verbe est attesté depuis 1300 environ, ses dérivés vogator « rameur » et voga « rame » dès 1267 dans un document bas-latin provenant de Gênes. La priorité du mot français ne fait donc guère de doute. Il est vrai qu'au moyen âge les termes maritimes passent plutôt

<sup>1.</sup> Je ne vois pas comment M. C. pourrait justifier son opinion concernant la valeur stylistique de *vibrare*: 'se trata de una voz del estilo noble, sobre todo poética'.

de l'italien au français que l'inverse. Mais le contact entre les deux langues, qui était si intime grâce au commerce et au transport des armées de croisés, pouvait fort bien faire passer aussi un mot français à l'italien. Rappelons p. ex. le franç. passage, qui devient en italien passagio dès le XIVe s., quille qui devient chiglia. M. C. rappelle aussi le sicilien vucari « ramer », napol. vucare, mais il est assez prudent pour ne pas s'en servir dans le même sens que De Gregorio, Spitzer (Italica 23, 23), Prati et Alessio. Ces savants invoquent en effet ces formes dialectales pour ramener l'it. vogare au latin vocare «appeler», supposant que ce verbe aurait signifié d'abord « donner le commandement aux rameurs », ensuite « ramer » Cette évolution sémantique est très forcée et n'entraîne pas la conviction. Et puis, si sous la forme vogare le mot est implanté dans l'Italie supérieure dès la 2e moitié du XIIIe s., nous n'en avons pas d'attestation ancienne pour vocare dans l'Italie méridionale. Le napol. vucare est donc certainement une adaptation dialectale de l'it. vogare faite sur le modèle de spica, laco, aco en face des it. spiga, lago, ago, etc. Nous croyons donc assurée l'étymologie donnée autrefois par Diez. Le mot a passé de la France à Gênes et s'est répandu de là, avec le temps, dans le reste de l'Italie.

Il reste un assez grand nombre de mots pour lesquels les vues de M. C. diffèrent des miennes, mais que je n'examine pas ici. Il y a à cela plusieurs raisons. Quelquefois il ne s'agit que de différences de peu d'importance, d'autres fois, comme cela arrive assez souvent dans les recherches étymologiques, il est impossible de donner des arguments décisifs dans l'un ou dans l'autre sens; dans ces cas le lecteur comparera lui-même les vues de M. C. aux miennes, qu'il trouvera exposées dans le BlWbg et surtout dans l'FEW. Il arrive aussi que M. C. se contente de dire 'no convince '(ainsi pour nabot) sans alléguer d'arguments; dans pareil cas une discussion est d'emblée impossible. Il y a aussi des mots sur lesquels nos nouvelles recherches n'ont pas encore abouti et dont il nous est impossible de parler en ce moment (p. ex. trancher). Mais je tiens à donner la liste des mots français que M. C. envisage autrement que moi et que je n'ai pas examinés dans ce qui précède. Ce sont : andain, cabinet, calotte, carmin, coche, échouer, fanfaron, fardeau, flûte, galoche, gaspiller, gousse, hardes, javelle, laquais, lourd, mascaret, massepain, merlan, merluche, merlus, mirliflore, mosquée, nabot, picorer, rafale, raie, régaler, rossolis, sortir, sot, souverain, talisman, taloche, tan, tarasque, troquer.

Les cas où le dict. étym. de M. C. est incontestablement en progrès sur le BlWb et sur les parties publiées de l'FEW concernent les mots français que voici : bistouri (d'accord avec Prati), creuset, miche, râler (pour les deux d'accord avec le manuscrit de l'FEW), orseille, saie (d'accord avec P. Barbier). Pour les autres mots qu'il a examinés on verra le texte cidessus. En tout cas, on aura vu par ce qui précède qu'il faut faire de grandes réserves sur la façon dont le français est traité dans l'ouvrage de M. C., ainsi que sur ses méthodes. Il faut espérer qu'il en est autrement pour les autres langues romanes qu'il introduit dans ses discussions, surtout pour l'italien, qu'il cite souvent. Quant a la partie purement hispanique du livre, je n'oserais pas me prononcer ne disposant pas du temps nécessaire pour l'examiner. Mais ma confiance est fortement ébranlée par les expériences faites par rapport aux excursions de M. C. dans le domaine galloroman.

W. v. WARTBURG.